

Catalogue

Annexe_1_Rapport_budget_primitif_2023.pdf	1
Annexe_2_Travaux_Routes_Infrastructures.pdf	54
Annexe_3_Travaux_colleges.pdf	60
Annexe_4_Conventions_pluriannuelles.pdf	63



BUDGET 2023

Pour la Saône et Loire, le Département agit !

RAPPORT SUR LE BUDGET 2023

Département de Saône-et-Loire

SOMMAIRE DU RAPPORT

LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2023	4
Caractéristiques du budget primitif 2023	4
Budget principal	4
Budget annexe du SPIC Très Haut Débit (THD)	4
Budget annexe du Centre de santé départemental (CSD)	5
Budget annexe « EHPAD de Mervans »	6
LE DYNAMISME DES RECETTES EST A NUANCER EN 2023	7
Les recettes de fonctionnement devraient, en partie, être affectées par les tensions économiques et la réforme fiscale en 2023	7
Les recettes de fonctionnement du budget principal	7
Les recettes de fonctionnement des budgets annexes seront en hausse à mesure du développement du Centre de Santé Départemental et du Très Haut Débit	13
Des recettes d'investissement préservées en 2023	14
Hors des évolutions liées à des évènements exceptionnels de 2022, les recettes d'investissement du budget principal devraient globalement se stabiliser	14
Les recettes d'investissement des budgets annexes en hausse en 2023 en corrélation avec les derniers travaux de déploiement de la fibre (25,6 M€)	16
CHOISIR D'AGIR ET DE NE PAS SUBIR : le département maintient ses engagements pour ses politiques départementales	17
SOLIDARITES HUMAINES : dans un contexte d'inflation et de risque accru de précarisation, le Département augmente ses dépenses sur son cœur de compétence sociale pour le territoire	19
AMENAGEMENT TERRITORIAL : soutenir la relance économique de la Saône-et-Loire et préserver l'environnement	28
ATTRACTIVITE TERRITORIALE : pour un territoire singulier, attractif et responsable	38
MOYENS ALLOUES A LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES	46
SOUTENABILITE FINANCIERE DU BUDGET PRIMITIF POUR 2023	52

Alors que les acteurs économiques et sociaux ont été durement frappés par la crise sanitaire mondiale liée à la COVID sur les années 2020 et 2021, l'année 2022 a débuté avec le conflit Ukrainien et un contexte inflationniste difficilement compatible avec des prévisions budgétaires pérennes tant au niveau de l'Etat qu'à fortiori au niveau des collectivités locales.

Cette instabilité est illustrée par le marché du coût de l'énergie sur l'année 2022 et dont notre collectivité subit de plein fouet les conséquences.

Ces hausses de coûts touchent ainsi l'ensemble des postes de dépenses de manière indirecte (transports, produits manufacturés, alimentaire, travaux, crédits d'intervention auprès des partenaires) ainsi que les dépenses de personnels avec la hausse du point d'indice de 3,5 % au mois de juillet.

A ce constat, se rajoute la nouvelle modification du panier des ressources départementales, hier la taxe sur le foncier bâti, et en 2023 la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La seule

constante dans ce contexte incertain demeure l'état financier imposé aux collectivités locales, caractérisé par une absence de prise en compte de l'inflation sur les dotations ou le nouveau projet de « pacte de confiance » avec l'Etat pour la modération des dépenses et la contribution à la résorption du déficit public.

Dans ce contexte, comme annoncé lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2023 lors de l'Assemblée départementale du 18 novembre 2022, le Département reste pragmatique : il y a des besoins prégnants sur le territoire auquel il se doit de répondre, et si le cadre des finances publiques, incertain, et imposé reste encore flou, les recettes se maintiennent même si elles sont à nuancer.

Le département agit :

Il reste présent sur son cœur de compétences.

Il maintient des dépenses d'investissement élevées pour le territoire.

Il préserve la soutenabilité financière.

LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2023

La maquette budgétaire du Département s'articule autour du budget principal et des trois budgets annexes : le service public industriel et commercial (SPIC) du Réseau d'intérêt public Très Haut Débit, le service public administratif (SPA) du Centre de Santé départemental et le service public administratif (SPA) de l'EHPAD de Mervans.

Ce dernier perdure tant que l'avance d'emprunt accordée à la structure gestionnaire n'est pas intégralement remboursée (soit jusqu'à l'exercice 2041).

Caractéristiques du budget primitif 2023

Budget principal

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES	ORDRE	TOTAL	REELLES	ORDRE	TOTAL
Investissement	177 555 000,00	14 200 000,00	191 755 000,00	121 137 000,00	70 618 000,00	191 755 000,00
Fonctionnement	556 516 000,00	66 118 000,00	622 634 000,00	612 934 000,00	9 700 000,00	622 634 000,00
Total	734 071 000,00	80 318 000,00	814 389 000,00	734 071 000,00	80 318 000,00	814 389 000,00

La section de fonctionnement atteint 622,64 M€ dont 556,5 M€ d'opérations réelles en dépenses, le reste étant constitué des opérations d'ordre, équilibrées de section à section.

Saône-et-Loire (soit les dépenses d'investissement hors remboursement de dette et mouvements financiers).

La section d'investissement en réel s'élève à 191,6 M€, dont près de 178 M€ de dépenses investies directement pour le territoire de

Budget annexe du SPIC Très Haut Débit (THD)

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES	ORDRE	TOTAL	REELLES	ORDRE	TOTAL
Investissement	43 650 000,00	3 350 000,00	47 000 000,00	38 303 665,00	8 696 335,00	47 000 000,00
Fonctionnement	2 948 665,00	5 696 335,00	8 645 000,00	8 295 000,00	350 000,00	8 645 000,00
Total	46 598 665,00	9 046 335,00	55 645 000,00	46 598 665,00	9 046 335,00	55 645 000,00

Le budget annexe du SPIC Très Haut Débit, qui suit la nomenclature budgétaire et comptable des SPIC (M4), retrace les dépenses et recettes du portage des investissements des infrastructures du THD sur le territoire du Département.

Il intègre 41,1 M€ de dépenses réelles d'équipement et 2,75 M€ de dépenses financières. Sont prévues 24,76 M€ de recettes

d'investissement hors emprunt. En fonctionnement, l'avancée du déploiement permet la prévision d'une recette de redevance de près de 8 M€ à laquelle s'ajoutent des recettes de droits d'usage des équipements par BFC-fibres.

Budget annexe du Centre de santé départemental (CSD)

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES	ORDRE	TOTAL	REELLES	ORDRE	TOTAL
Investissement	916 000,00	110 000,00	1 026 000,00	426 000,00	600 000,00	1 026 000,00
Fonctionnement	11 450 849,00	600 000,00	12 050 849,00	11 940 849,00	110 000,00	12 050 849,00
Total	12 366 849,00	710 000,00	13 076 849,00	12 366 849,00	710 000,00	13 076 849,00

Le budget annexe du Centre de Santé Départemental (CSD) retrace les flux nets induits par le centre de santé géré par le Département. Il intègre des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 11,45 M€ et 11,94 M€ en recettes réelles de fonctionnement. En 2023, un programme d'investissement élevé de 0,91 M€ est prévu en vue de l'aménagement et de l'équipement des centres de santé territoriaux.

Budget annexe « EHPAD de Mervans »

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES	ORDRE	TOTAL	REELLES	ORDRE	TOTAL
Investissement	166 800,00	0,00	166 800,00	166 800,00	0,00	166 800,00
Fonctionnement	29 200,00	0,00	29 200,00	29 200,00	0,00	29 200,00
Total	196 000,00	0,00	196 000,00	196 000,00	0,00	196 000,00

Le budget annexe de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de Mervans, construit sous maîtrise d'ouvrage départementale, est appelé à perdurer tant que le capital emprunté pour réaliser l'opération ne sera pas amorti (prévu en 2041). Cet amortissement, et les intérêts induits, font l'objet d'un

remboursement intégral par l'établissement gestionnaire de l'équipement. Les crédits prévus n'ont pas d'autre objet que d'enregistrer l'exécution de ces flux.

LE DYNAMISME DES RECETTES EST A NUANCER EN 2023

Les recettes de fonctionnement devraient, en partie, être affectées par les tensions économiques et la réforme fiscale en 2023

Cette fin d'année 2022 est marquée par un contexte international et national de ralentissement économique dont les effets pourraient s'amplifier à court ou moyen terme. Ces circonstances particulières, mêlant indicateurs favorables et perspectives à risques, pourraient avoir des conséquences économiques avec une portée et une durée très incertaines et incomparables aux situations connues ces dernières années.

Les répercussions sur les recettes du Département, de plus en plus dépendantes de la conjoncture économique, pourraient être importantes mais demeurent encore contenues à moyen terme.

Aussi, si les produits du Département sont prévus en hausse en 2023 par rapport à 2022, des incertitudes persistent et une certaine vigilance devra être de mise au cours de l'exercice à venir quant à la réalisation des prévisions.

S'agissant du budget consolidé du Département, c'est-à-dire intégrant le budget principal et les budgets annexes du réseau d'initiative publique (RIP) Très haut débit

(THD), du Centre de santé départemental (CSD) et de l'EHPAD de Mervans, les recettes s'élèveraient à **633,2 M€ en 2023, soit une hausse de 17,3 M€ (+2,8 %)** par rapport aux prévisions de la décision modificative (DM) n°2 de 2022.

Les recettes de fonctionnement du budget principal

Sur le périmètre du budget principal, les prévisions des recettes de fonctionnement sont réalistes par rapport aux dernières données économiques connues. Toutefois, elles pourraient se révéler optimistes en cas de réalisations des risques liés au contexte mis en avant supra.

Elles s'élèvent à **612,9 M€ en 2023, soit une hausse de 12,7 M€ (+2,1 %)** par rapport aux recettes votées à la DM2 de 2022. Par rapport aux prévisions initiales du budget primitif de l'exercice 2022, les prévisions sont en hausse de plus de 23 M€ (soit +3,9 %).

	Rappel BP 2022	Voté 2022 ¹	BP 2023	Evolution
Périmètre du budget principal	589,8	600,3	612,9	↗ 2,1%
731 - Impositions directes	54,1	54,5	26,3	↘ -51,8%
73112 - CVAE (Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises)	27,8	27,7	0,0	↘ -100,0%
73114 - IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau)	1,2	1,3	1,4	↗ 8,4%
73121 - FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources)	11,1	11,1	11,1	→ 0,0%
73122 - Fonds de péréquation de CVAE	1,3	1,3	1,0	↘ -18,8%
73123 - Attributions de compensation CVAE	3,6	3,6	3,6	→ 0,0%
73125 - Frais TFB (dispositif de compensation péréquée)	9,2	9,5	9,1	↘ -3,7%

	Rappel BP 2022	Voté 2022 ¹	BP 2023	Evolution
Autres	0,0	0,1	0,1	↘ -50,0%
73 – Impôts et taxes	358,5	365,7	409,2	↗ 11,9%
7321 et 7322 - DMTO (Taxe départementale publicité foncière)	80,0	80,0	80,0	→ 0,0%
7326 - Attribution au titre du Fds péréquation des DMTO	9,9	11,2	11,1	↘ -1,3%
73926 - Contribution au titre du Fds péréquation des DMTO	4,7	4,8	5,2	↗ 8,1%
7326-73926 - Solde Fonds péréquation des DMTO	5,1	6,4	5,9	↘ -8,3%
7327 - Taxe d'aménagement	3,0	3,0	3,3	↗ 10,0%
7342 - TSCA (Taxe sur les conventions d'assurance)	86,1	85,7	89,6	↗ 4,6%
7351 - Taxe sur consommation finale électricité	6,0	8,5	8,1	↘ -5,3%
7352 - TICPE (Taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques)	33,0	33,5	33,5	↘ -0,1%
73811 - Fraction de TVA (compensation TFB)	137,0	140,2	150,0	↗ 7,0%
Art. provisoire 73818 - Fraction de TVA (compensation CVAE)	0,0	0,0	30,1	↗ 8,4%
73818 - Fds complémentaire de TVA	3,6	3,6	3,6	→ 0,0%
74 – Dotations, subventions et participations (et une partie 016/017²)	163,0	163,3	163,2	↘ -0,1%
dont Compensations / dotations de l'Etat	103,9	103,9	103,7	↘ -0,20%
7411, 74121 et 74123 - DGF (Dotation globale de fonctionnement)	83,0	83,1	83,0	↘ 0,0%
744 - FCTVA (fonctionnement)	0,6	0,6	0,6	↘ -4,9%
7461 - DGD (Dotation générale de décentralisation)	3,4	3,4	3,4	→ 0,0%
74832 - DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle)	12,6	12,6	12,5	↘ -0,4%
74835 - Dotation pour transfert des compensations d'exonération de fiscalité directe locale	4,3	4,3	4,1	↘ -2,8%
dont Compensations / dotations des dépenses sociales	50,0	50,5	52,8	↗ 4,47%
747811 - Dotation de la CNSA au titre de l'APA	29,5	29,6	28,6	↘ -3,3%
747812 - Dotation de la CNSA au titre de la PCH	5,4	7,1	6,7	↘ -6,6%
747813 - Dotation de la CNSA au titre de la MDPH	0,7	0,7	0,7	↗ 4,3%
7478141 - Dotation de la CNSA part autonomie*	0,7	0,7	0,7	↗ 2,2%
7478142 - Dotation de la CNSA part prévention*	1,5	1,5	1,5	→ 0,0%
747818 Compensations des dépenses liées au Ségur de la santé sur APA & PCH (avenant 43-44, seuil du barème à 22€, dotation "qualité de vie")	7,1	6,4	8,1	↗ 27,7%
74771 - Fonds social européen	2,6	2,0	3,8	↗ 94,3%
74783 - Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (F.M.D.I.)	2,6	2,7	2,7	↗ 1,5%
dont Autres dotations / subventions / compensations	9,1	8,9	6,7	↘ -24,89%
Autres recettes Départements	14,2	16,7	14,3	↘ -14,0%
Reddition CESU	0,5	0,5	0,6	↗ 4,37%
Autres recettes	13,6	16,1	13,8	↘ -14,65%

¹ après DM2, hors reprise du résultat de 2021

² dotations/concours APA et RSA

✓ **La fiscalité directe locale affectée par la réforme fiscale de la CVAE**

En 2023, les recettes de la **fiscalité directe** seraient de **26,3 M€**, en forte diminution de **- 28,3 M€ par rapport à 2022 (-52%)**, du fait du **remplacement des produits de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** par un transfert d'une fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) nationale.

A périmètre constant par rapport à 2022, ces **produits diminueraient de -0,5 M€, soit -2,0%**, essentiellement dû aux diminutions des attributions au titre du Fonds de péréquation de CVAE et du dispositif de compensation péréquée (DCP).

La fiscalité directe en voie de disparition pour les Départements

Le **projet de loi de finances (PLF) pour 2023 prévoit la suppression des recettes de CVAE** des Départements dès 2023. Elles seront remplacées par une **fraction de la TVA nationale, recette de fiscalité indirecte**, détaillée dans la partie dédiée. Ainsi, bien que le dynamisme de cette recette soit également dépendant de la conjoncture économique, elle **n'est plus liée directement à celle du territoire de Saône-et-Loire**.

S'agissant de **l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)**, une **hausse de +8,4% est prévue par rapport à 2022 (+0,1 M€) portant cette recette à 1,4 M€**. Cette croissance est essentiellement due à celle des contributions des stations radioélectriques dans le cadre du développement de la fibre optique sur le territoire.

Le **fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)** venant compenser les

pertes financières liées à la réforme fiscale de 2010-2011 sera stable (11,1 M€).

Au contraire, l'attribution du Département au titre du **fonds de péréquation de la CVAE (1 M€) devrait diminuer en 2023 de -0.3 (soit -18,8%)**. Cela s'explique à la fois par la diminution de l'enveloppe nationale, liée aux produits de CVAE des Départements de 2022 (en baisse de 3% par rapport à 2021), mais également par une amélioration des critères de répartition pour le Département comparativement à la moyenne nationale (proportion des bénéficiaires RSA 2021 et potentiel financier 2022 estimés).

Le **devenir de ce fonds** dans le cadre de la suppression de la CVAE en 2023 **est incertain dès l'exercice 2024**.

L'**attribution de compensation de CVAE est stable à 3,6 M€** d'une année sur l'autre. Versée par la Région, elle compense le surplus de recettes transférées à la Région en comparaison des charges dans le cadre du transfert de la compétence transport en 2017.

Enfin, la **compensation relative aux frais de taxe foncière sur les propriétés bâties (ou dotation de compensation péréquée, DCP) devrait être en baisse de -3,7 % (-0,4 M€) et s'établira à 9,1 M€**. Cette évolution projetée est liée à la disparition de la compensation exceptionnelle, mise en place par l'Etat en 2022, neutralisant l'effet de la réduction des bases de taxe foncière des établissements industriels (52 M€ à l'échelle nationale, 0,5 M€ pour le Département). Elle est, de fait, en partie compensée par le dynamisme des bases de taxe foncière attendu en 2023 du fait de la forte inflation 2022.

Cette baisse s'explique par ailleurs par une amélioration des critères de répartition pour le Département comparativement à la moyenne nationale (dépenses sociales de 2021 et la part de bénéficiaires du RSA).

✓ **La fiscalité indirecte portée par le dynamisme de la TVA nationale**

Les produits de la **fiscalité indirecte** devraient s'établir à 409,2 M€ en 2023, et seraient en forte hausse par rapport à 2022 (+11,9%, soit +43,5 M€). Cette évolution est due à la compensation de la suppression de la CVAE par une part de la TVA nationale (de fiscalité directe à fiscalité indirecte). **A périmètre constant, la hausse prévue s'établit à +4,0% (soit +15,7 M€)**. Elle est essentiellement liée à l'augmentation des fractions TVA nationale, portée par l'inflation, et à la Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA).

Les produits de **DMTO** sont prévus stables, à 80 M€ en 2023 par rapport à 2022. Alors que de fortes hausses ont été connues ces dernières années, cette prévision de stabilité s'inscrit dans un contexte de remontée des taux d'intérêt. Les incertitudes sur cette recette quant au comportement des acheteurs face à l'inflation et la hausse des taux d'intérêt sont prégnantes en 2023. La projection de comportements de « valeur refuge » et la dynamique immobilière qui se perpétue sur le territoire départemental autorisent une projection stable.

L'attribution au titre du **fonds de péréquation des DMTO (11,1 M€)** devrait légèrement diminuer en 2023 (-0,1 M€, -1,3 %) sous l'effet de l'amélioration des critères de répartition pour le Département comparativement à la moyenne nationale (dépenses sociales de 2021). Cette prévision s'appuie sur une hypothèse optimiste de l'enveloppe nationale à répartir de près de 1,9 Mds€, présupposant qu'une faible mise en réserve des prélèvements serait effectuée en 2023 (pour rappel, elle était de 1,7 Mds€ en 2022) pour préserver les recettes de certains départements dans un contexte de ralentissement des DMTO au niveau national.

Les **produits de la taxe d'aménagement (TA)** devraient augmenter en 2023 de +0,3 M€ (+10,0 %) et s'établiraient à 3,3 M€. Cette prévision, s'appuie sur le suivi des surfaces ayant fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme en 2021 et 2022, avec une projection optimiste pour la fin 2022. Elle pourra ainsi être revue en cours d'exercice selon les prévisions de la Direction départementale des territoires (DDT) reçues au cours de premier semestre et des effets de la réforme des modalités de recouvrement de cette taxe à partir du 1^{er} janvier 2023 observés sur les produits perçus en début d'exercice.

De même, les **produits de TSCA (89,6 M€ en 2023)** devraient fortement croître entre 2022 et 2023 (+4,6 %, près de +3,9 M€). Cette projection est légèrement inférieure à celle issue du PLF 2023 (+5 % par rapport la prévision du PLF 2022).

Les produits de la **taxe sur l'électricité (8,1 M€)** devraient être en légère baisse par rapport à 2022 (-5,3 %, -0,5 M€) du fait des effets de la réforme engagée par la loi de finances pour 2021 et de la fin de la compensation de l'Etat en 2023.

Les **produits de la taxe sur les produits pétroliers et énergétiques (TICPE)**, pour les trois-quarts stables, devraient s'établir à 33,5 M€ soit une très légère baisse par rapport à ceux 2022 (-0,1%, -0,02 M€). Cette prévision s'appuie sur une hypothèse de stabilité de la consommation de ces produits en 2023. Elle est inférieure à celle du PLF 2023 (+0,6 % par rapport la prévision du PLF 2022) mais qui devrait être réajustée en cours d'année par rapport à l'exécuté réel de 2022.

La **fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** compensant la perte des produits de la taxe sur le foncier bâti (TFB) des Départements, s'établirait à 150 M€ et progresserait de +7,0 % (+9,8 M€) par rapport à la prévision de DM2 de

2022. Cette prévision s'appuie sur les deux composantes de ce produit :

- L'hypothèse de **hausse de la recette de TVA nationale en 2023** (+4,5% par rapport à l'exécuté définitif de 2022 au lieu de +5,1% au PLF 2023 par rapport à la prévision de recette 2022 au PLF 2023).
- La prévision du Département intègre également une **estimation de la régularisation de la compensation de TVA de l'année 2022** (+1,9 M€) s'appuyant sur une hypothèse de hausse réelle des produits de TVA de 2022 de 11,1%, contre 9,6% prévu par l'Etat dans le PLF 2023.

La **fraction compensatoire de la CVAE (part de TVA nationale)**, suite à la suppression de la CVAE, **devrait s'établir autour de 30,1 M€ en 2023 (+8,5 % par rapport aux produits de CVAE de 2022, +2,4 M€)**. Cette prévision s'appuie sur les modalités de compensation détaillées dans le PLF amendé pour 2023 :

- la moyenne des produits de CVAE 2020-2023 (projection produits recouverts en 2022) (28,9 M€)
- le dynamisme des produits de TVA nationale prévu par le PLF 2023, qui ne sera pas revu en cours d'exercice pour la compensation de CVAE contrairement à celle de la TFB.

Enfin, le **fonds complémentaire de fraction de la TVA**, compensant le manque de dynamisme de la compensation de TVA initiale par rapport aux produits de TFB de 2020, **s'établirait à 3,6 M€ (-0,6%, -0,02 M€)**. Cette légère diminution est liée à l'évolution des critères de répartition de ce fonds du Département par rapport à la moyenne nationale (proportion de bénéficiaires des allocations individuelles de solidarités de N-2, le revenu/hab. N-1).

- ✓ **Les dotations et participations globalement stables en 2023 malgré des évolutions liées à des dispositifs spécifiques montant en puissance ou s'arrêtant**

Les recettes de dotations et participations devraient s'établir à 163,2 M€, soit une légère diminution de -0,1% en 2023 par rapport à 2022 (-0,2 M€).

En premier lieu, la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** devrait être en très légère diminution en 2023 (-0,1%, soit moins de - 0,1 M€), du fait de la baisse de la population du Département projetée pour le calcul de la part « **Dotation forfaitaire** » (recensement de 2020). L'abondement de l'enveloppe de la DGF par l'Etat (PLF 2023) ne concernerait que le bloc communal.

Les produits du **Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA ; 0,6 M€)** et de la **dotations générale de décentralisation (DGD ; 3,4 M€)** devraient globalement se **maintenir en 2023**.

La **dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)** et la **dotations pour transfert des compensations d'exonération de fiscalité directe locale (DTC)** des Départements font partie des **variables d'ajustement de l'Etat** dans le PLF initial pour 2023. Les attributions pour la Saône-et-Loire devraient s'élever respectivement à **12,5 M€ (-0,4%, -0,05 M€)** et **4,1 M€ (-2,8%, -0,1 M€)**.

Par ailleurs, sur le champ de la **dépendance des personnes âgées et handicapées**, les dotations s'établiraient à hauteur de **46,8 M€**, soit une **hausse de +0,8 % (+0,4 M€)** en 2023 par rapport à 2022.

Les **concours « classiques » de la CNSA** compensant les dépenses APA 1&2 et PCH seraient en baisse par rapport à 2022 et

s'établiraient à 36 M€ (-3,9%, -1,4 M€) du fait d'une amélioration relative du Département quant aux critères de financement.

Les **compensations supplémentaires** liées aux **dispositifs issus du Ségur de la santé** seraient en hausse à 8,1 M€ (+28%, +1,8 M€) en lien avec l'avenant 43, la dotation complémentaire et la revalorisation du barème à 22€.

Les **autres dotations de la CNSA (MDPH, Part autonomie/prévention)** sont en augmentation de +1,6% (2,9 M€, +0,04 M€).

Sur le champ de l'insertion, les recettes liées à la mise en œuvre du **Fonds social européen (FSE)** devraient être aussi en forte hausse, en parallèle des dépenses prévues dans le cadre de l'ancienne et de la nouvelle programmation (3,8 M€ ; +1,8 M€ par rapport à 2022).

Quant à l'attribution au titre du **Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI)**, elle s'établirait à 2,7 M€ et serait en légère augmentation en 2023 (+1,5%, +0,04 M€). Malgré une stagnation de l'enveloppe nationale, hors l'effet des recentralisations du RSA d'autres Départements, l'effet de l'évolution des critères de répartition (nombre de contrats aidés notamment), serait en faveur de l'attribution du Département.

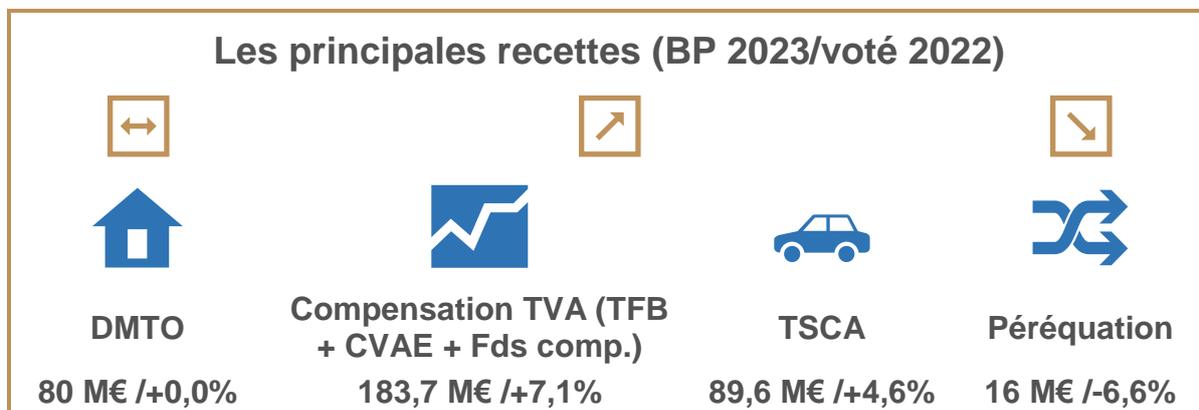
Enfin, les **autres dotations de l'État, de la Région, de l'Union Européenne, des communes et EPCI** devraient être en forte baisse de près de -25% (13,8 M€, -2,2 M€). Cette diminution est due à la fin de la participation de l'Etat à des dispositifs spécifiques :

- le plan national de prévention et de protection de l'enfance (-1,62 M€),
- le plan national de lutte contre la pauvreté (-0,52 M€) ;
- le dispositif « React UE » (-0,56 M€)

✓ Les autres recettes de fonctionnement

Les **autres recettes (14,3 M€)** seront en baisse de -2,3 M€ en 2023 (-14,0 %).

Cela s'explique essentiellement par la baisse des recettes de recours en récupération à 4,4 M€ (-0,5 M€, soit -10%) et des produits des participations à la compagnie nationale du Rhône à 0,8 M€ (-40%, soit -0,5M€).



Les recettes de fonctionnement des budgets annexes seront en hausse à mesure du développement du Centre de Santé Départemental et du Très Haut Débit

	Rappel BP 2022	Voté 2022	BP 2023	Evolution
Total recettes Budgets annexes	14,4	15,6	20,3	↗ 29,9%
Périmètre du budget annexe CSD (dont subvention BP)	10,4	11,9	11,9	↗ 0,1%
<i>Subvention BP</i>	1,2	1,2	1,3	↗ 4,2%
<i>Autres recettes (Actes médicaux et participations extérieures)</i>	9,2	10,7	10,7	↘ -0,3%
Périmètre du budget annexe THD	4,0	3,6	8,3	↗ 127,6%
<i>Redevance</i>	3,6	3,3	8,0	↗ 141,9%
<i>Dédits & pénalités</i>	0,0	0,0	0,0	↘ -100,0%
<i>Remboursement des frais au Département par BFC fibre (location par Orange)</i>	0,4	0,3	0,3	↘ -2,6%
Périmètre du budget annexe EHPAD Mervans	0,0	0,0	0,0	↘ -5,8%

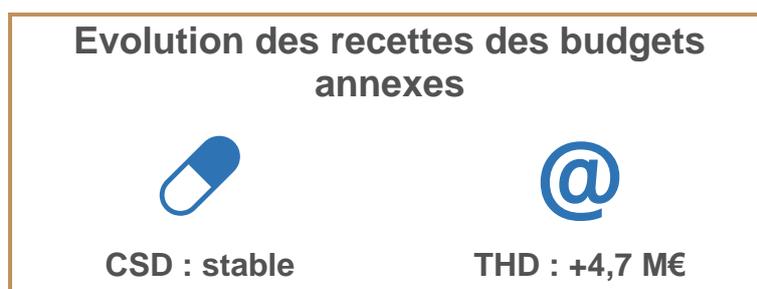
Les recettes de fonctionnement des budgets annexes devraient être en hausse en 2023 (20,3 M€, soit +4,7 M€).

Les recettes du Centre de Santé Départemental (11,9 M€) sont prévues stables au budget primitif, mais pourront être revues en cours d'exercice à mesure de l'activité (+0,1%, +0,02 M€).

Les recettes de fonctionnement du budget annexe du Très haut débit devraient fortement croître en 2023 (8,3 M€, soit +4,7 M€). Le

montant de la redevance devrait s'élever à 8,0 M€ (+4,7 M€ par rapport à 2022), correspondant à l'estimation des prises livrées à fin 2022 et au premier semestre de l'année 2023.

Enfin, les produits du budget annexe de l'EHPAD de Mervans devraient légèrement diminuer en 2023 par rapport à 2022 compte tenu de l'évolution des charges financières.



Des recettes d'investissement préservées en 2023

Les éléments ci-dessous sont présentés en recettes d'investissement « pures de l'exercice », c'est-à-dire :

- Sans les écritures de résultats (excédents de fonctionnement), qui seront intégrées au budget en cours d'année 2023 ;
- hors les prévisions d'emprunts, qui seront revues en cours d'année par l'intégration des écritures de résultat notamment.

Sur le périmètre du budget consolidé du Département, c'est-à-dire intégrant le budget principal et les budgets annexes, elles s'élèvent à 46,5 M€, soit en baisse par rapport aux prévisions de DM2 2022 (-3,4 M€).

Hors des évolutions liées à des événements exceptionnels de 2022, les recettes d'investissement du budget principal devraient globalement se stabiliser

Les recettes d'investissement prévues pour 2023 (20,3 M€) sont en forte baisse par rapport à celles votées en 2022 (-39%, soit -12,9 M€), mais se maintiennent par rapport à celles prévues au budget primitif de 2022.

L'écart par rapport au budget voté s'explique par des événements exceptionnels, ayant entraîné des recettes importantes en 2022, ne se reproduisant pas en 2023 (détail ci-après).

	Rappel BP 2022	Voté 2022*	BP 2023	Evolution
Périmètre du budget principal - dont :	20,8	33,2	20,3	⬇ -38,8%
Recettes d'équipement	8,3	15,4	7,7	⬇ -50,0%
13 - Subventions d'investissement	8,3	9,2	7,7	⬇ -15,9%
<i>dont 1336/1346 - Dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID)</i>	3,5	3,3	3,6	↗ 10,1%
<i>dont 1332 - Dotation Départementale d'Equipements des Collèges (DDEC)</i>	2,6	2,6	2,6	→ 0,0%
<i>dont Autres subventions d'investissement</i>	2,2	3,3	1,5	⬇ -54,1%
204 - Subventions d'équipement	0,0	6,0	0,0	⬇ -100,0%
Autres recettes d'équipement	0,0	0,3	0,0	⬇ -100,0%
Recettes financières	12,5	17,8	12,6	⬇ -29,1%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	9,1	9,9	10,5	↗ 5,6%
<i>dont FCTVA</i>	9,1	9,9	10,5	↗ 5,6%
26 Participations et créances rattachées à des participations	0,7	0,1	0,1	↗ 38,7%
27 - Autres immobilisations financières	1,9	6,6	1,9	⬇ -71,0%
024 - Produits des cessions d'immobilisations	0,7	1,1	0,1	⬇ -88,4%
Opé. pour comptes de tiers	0,1	0,1	0,0	⬇ -83,9%

✓ Les recettes d'équipement

Les recettes d'équipement (7,7 M€), principalement composées de subventions, devraient diminuer de moitié en 2023 (-7,7 M€, -50 %).

Elles devraient toutefois être marquées par la poursuite de la hausse des recettes de dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID) (3,6 M€, soit +0,3 M€). Cette évolution traduit en effet la poursuite des travaux éligibles au Plan de relance de l'Etat en 2021 et en partie financés dans ce cadre.

La Dotation Départementale d'Equipement des Collèges (DDEC) est gelée ; son montant est donc, comme en 2022, de 2,6 M€.

Les autres subventions d'investissement (1,5 M€) devraient fortement diminuer en 2023 (-7,8 M€, -84%). Cela s'explique par des recettes exceptionnelles en 2022 qui ne sont pas vouées à se reproduire en 2023 :

- 5 M€ remboursés par le Département de l'Ain sur les avances de subventions allouées par le Département de Saône-et-Loire dans le cadre du projet du pont de Fleurville.
- 0,75 M€ correspondant à un remboursement de l'acompte versé en 2020 par le Département pour les travaux de la piste de l'aérodrome de Saint Yan.

✓ Les recettes financières

Les recettes financières (12,6 M€) devraient elles aussi fortement décroître en 2023 par rapport à 2022 (-5,2 M€, -29,1 %), malgré une hausse attendue des produits du FCTVA.

Les recettes au titre du FCTVA en hausse ; portées par le niveau d'investissement élevé de 2022

Le montant de l'attribution au titre du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) pour 2023 correspond au reversement par l'Etat de la TVA payée sur les dépenses d'investissement réalisées en 2022 éligibles. Les produits du FCTVA sont estimés à 10,5 M€, en hausse de +0,6 M€ par rapport à 2022 (+5,6%). Les dépenses éligibles passeraient ainsi de 60,6 M€ à 66,3 M€.

Les autres recettes financières devraient être en forte baisse (-5,2 M€, -66%), notamment due :

- Au remboursement par notre intermédiaire des fonds non mobilisés du dispositif de prêts aux acteurs des secteurs viticoles et arboricoles, ayant subi le gel en 2021 (2,8 M€ en 2022 ; non réitérés en 2023).
- Au remboursement de 2 M€ de l'avance de trésorerie à l'aéroport de Saint-Yan, allouée fin 2021.
- La diminution de 1 M€ des produits de cessions d'immobilisations, prévus à la section d'investissement entre 2022 et 2023.

Les recettes d'investissement des budgets annexes en hausse en 2023 en corrélation avec les derniers travaux de déploiement de la fibre (25,6 M€)

	Rappel BP 2022	Voté 2022*	BP 2023	Evolution
Périmètre du budget annexe CSD (dont subvention BP)	0,9	1,7	0,4	📉 -75,5%
FCTVA	0,1	0,0	0,2	📈 400,0%
Subvention du BP	0,8	1,7	0,2	📉 -86,7%
Périmètre du budget annexe THD (hors dette)	14,3	14,8	25,0	📈 68,8%
FSN	8,1	10,2	18,8	📈 84,3%
Région	5,7	4,2	3,6	📉 -14,0%
FEDER	0,2	0,2	2,4	📈 1166,2%
autres recettes	0,3	0,3	0,3	📈 0,6%
Périmètre du budget annexe EHPAD Mervans	0,2	0,2	0,2	📈 0,9%
Budgets annexes	15,4	16,7	25,6	📈 53,1%

Les recettes d'investissement du budget annexe du CSD devraient s'établir à 0,4 M€ en 2023, soit en diminution par rapport à 2022 de -1,3 M€. Les produits de FCTVA devraient être en augmentation de +0,16 M€ du fait des investissements plus conséquents portés en 2022 dans le cadre du développement des antennes et de la médecine de spécialisation durant cette année. En parallèle, la subvention du Département devrait diminuer, du fait des prévisions de dépenses d'investissement moins importantes en 2023 par rapport à 2022.

Les recettes d'investissement liées au déploiement du réseau de la fibre optique devraient encore augmenter en 2023 par rapport à 2022. Elles devraient en effet s'élever à 25,0 M€, soit une hausse de +10,2 M€.

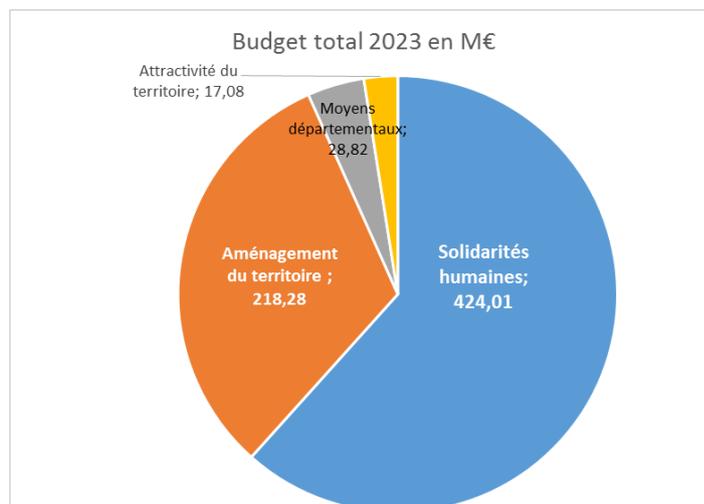
La subvention du Fonds national pour la société numérique (FSN) devrait s'élever à 18,8 M€, représentant l'acompte le plus conséquent, lié à la poursuite des investissements importants à fin 2022 et en 2023.

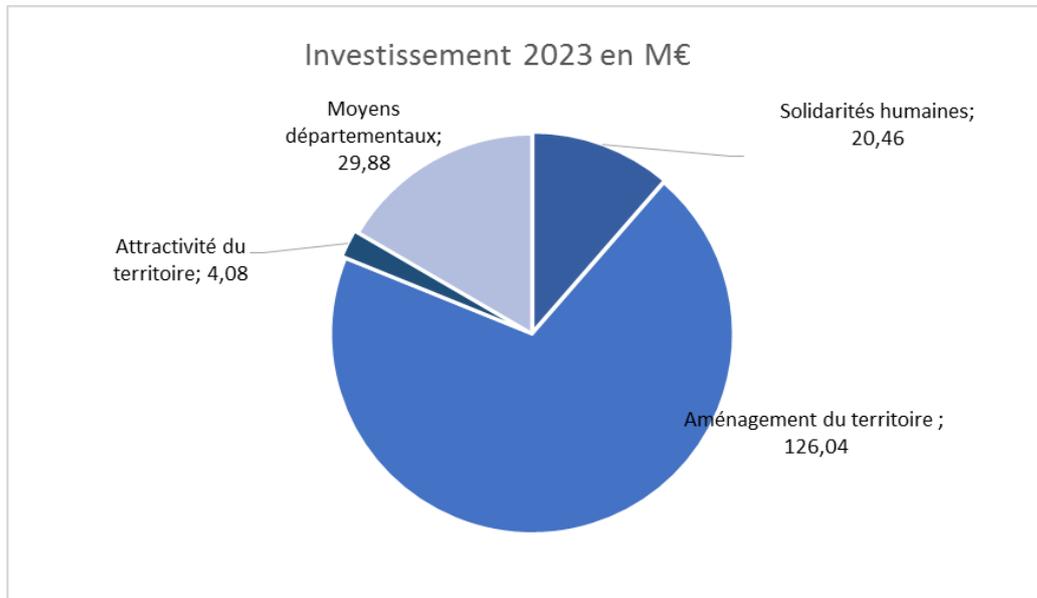
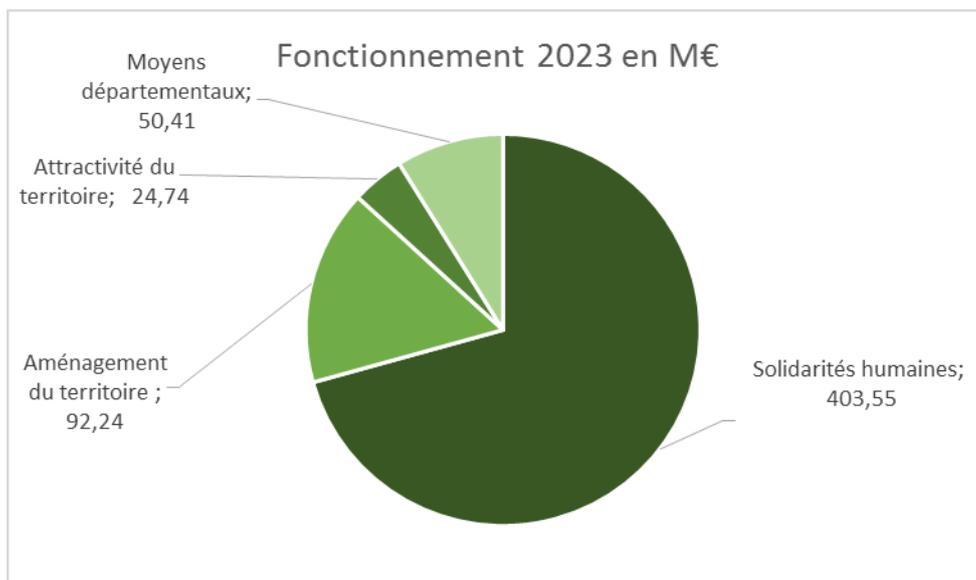
La participation de la Région attendue est de 3,6 M€, tandis que celle du Fonds européen de développement régional (FEDER) devrait être de 2,4 M€.

CHOISIR D'AGIR ET DE NE PAS SUBIR : LE DEPARTEMENT MAINTIENT SES ENGAGEMENTS POUR SES POLITIQUES DEPARTEMENTALES

Budget 2023 consolidé hors dette et mouvements financiers

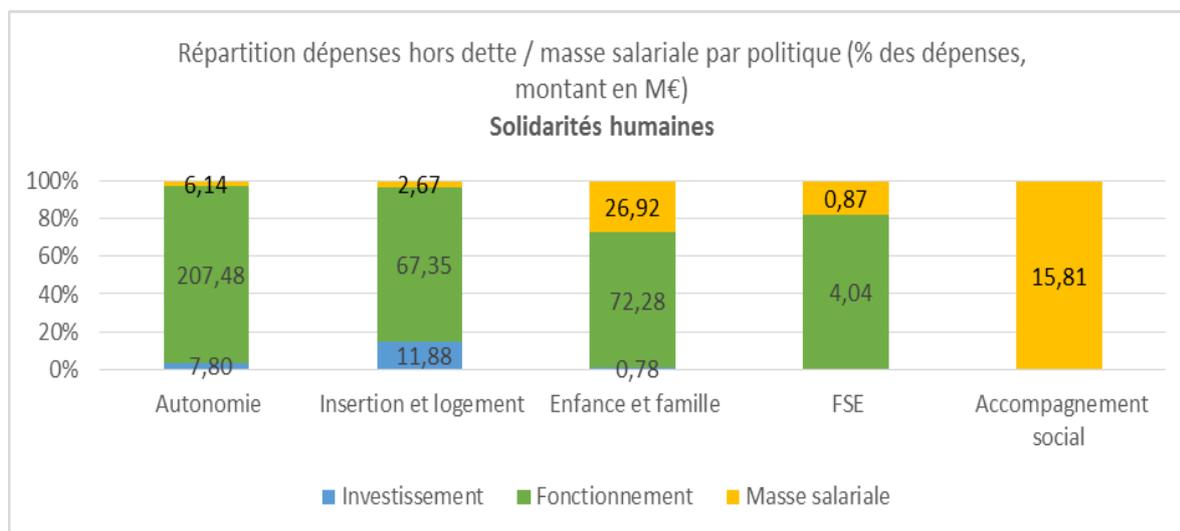
	(en M€)	Investissement	Fonctionnement	Masse salariale	Total Fonctionnement	Total
Solidarités humaines		20,46	351,15	52,41	403,55	424,01
dont Autonomie		7,80	207,48	6,14	213,62	221,42
dont Insertion et logement		11,88	67,35	2,67	70,02	81,89
dont Enfance et famille		0,78	72,28	26,92	99,20	99,98
dont FSE		0,00	4,04	0,87	4,91	4,91
dont Accompagnement social		0,00	0,00	15,81	15,81	15,81
Aménagement du territoire		126,04	53,32	38,91	92,24	218,28
dont Routes et infrastructures		38,41	4,58	15,19	19,77	58,18
dont Aides aux territoires de la Saône-et-Loire		12,26	1,33	1,37	2,70	14,95
dont Politique environnementale		6,61	0,15	0,07	0,22	6,83
dont Réseaux numériques et THD		41,10	2,41	0,65	3,06	44,16
dont Politique agricole		2,88	2,13	1,02	3,14	6,03
dont Collèges		18,77	21,68	20,62	42,30	61,07
dont Protection civile		6,02	21,05	0,01	21,05	27,07
Attractivité du territoire		4,08	8,75	16,00	24,74	28,82
dont Centre de santé départemental		0,92	1,16	10,29	11,45	12,37
dont sport-animation- jeunesse		0,75	2,43	0,39	2,82	3,57
dont Attractivité et tourisme		0,67	1,80	0,60	2,41	3,08
dont Culture		1,74	3,35	4,71	8,06	9,80
Moyens départementaux		29,88	33,83	16,58	50,41	80,29
dont Finances (hors dépenses d'investissement liées à la dette)		2,85	13,36	0,87	14,23	17,08
dont Ressources humaines		0,01	6,67	4,07	10,74	10,74
dont Autres moyens		27,02	13,80	11,65	25,45	52,47
Totaux		180,46	447,05	123,90	570,94	751,41





SOLIDARITES HUMAINES : dans un contexte d'inflation et de risque accru de précarisation, le Département augmente ses dépenses sur son cœur de compétence sociale pour le territoire

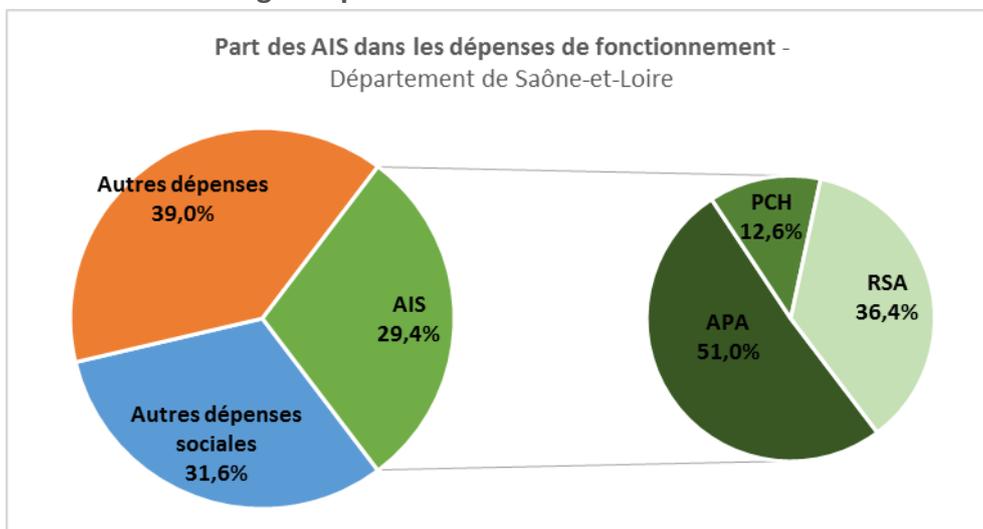
Pour être au plus près des besoins des habitants, le Département privilégie le maintien à domicile de nos aînés et les solutions alternatives d'habitat partagé. Le Département soutient également la reconnaissance du handicap, et sa prise en charge. S'agissant des familles, le Département apporte un soutien volontariste à la parentalité et à la lutte contre les violences intra familiales. En effet, la prévention est centrale pour la protection de l'Enfance. Le Département se mobilisera encore plus fortement en 2023 auprès des bénéficiaires du RSA pour qu'ils retrouvent le chemin de l'emploi. Le Département agit enfin pour les habitants de Saône et Loire dans la préservation de l'accès au maintien et au droit au logement, à l'autonomie économique et à la protection des plus vulnérables.



Accompagnement social : ensemble des agents polyvalents de l'action sociale territorialisée agissant dans les différents domaines de l'autonomie, de la protection de l'enfance, de l'insertion et du logement (notamment Maisons Départementales de l'Autonomie et Maisons Départementales des Solidarités)

** La masse salariale de la Direction de l'Enfance et de la Famille intègre la rémunération des assistants familiaux de l'aide sociale à l'enfance (12,6 M€)

La part des allocations individuelles de solidarités et des dépenses sociales est prépondérante dans le budget départemental



✓ Autonomie

Le montant consacré à l'autonomie, masse salariale comprise est de 221,42 M€ en 2023.

Le Département confirme la priorité accordée à l'accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap.

Le maintien à domicile est un enjeu majeur. Sur 2023, le déploiement de la dotation complémentaire mise en œuvre à compter du 1^{er} septembre 2022 (2,4 M€) viendra financer des actions réalisées par les SAAD répondant à des objectifs d'amélioration de la qualité du service rendu à l'utilisateur. Cette dotation permettra de soutenir les SAAD accompagnant des usagers aux besoins spécifiques, intervenant à des horaires atypiques et dans les territoires les plus difficiles d'accès. Elle doit également permettre de financer des actions en faveur de la qualité de vie au travail des intervenants.

Par ailleurs, le contexte inflationniste pèse lourdement sur les Etablissements et services médicaux sociaux avec un impact sur l'équilibre

budgétaire des structures. Différentes mesures sont proposées sur 2023 pour prendre en compte les coûts supplémentaires liés à l'inflation mais également à l'évolution des dépenses de personnel (revalorisations salariales) par application des avenants 43 et 44 (6,86 M€).

Hors masse salariale, **107,4 M€ seront mobilisés pour les politiques à destination des personnes handicapées**. L'aide sociale à l'hébergement (ASH) constitue la majeure partie de ces crédits (79,04 M€ dont 76,28 M€ pour les établissements et services pour personnes handicapées et 6,89 M€ pour les établissements pour personnes âgées). Pour les structures accueillant des personnes en situation de handicap, l'évolution des dépenses correspond à l'application d'un taux directeur de + 3,65 % (prise en compte de l'inflation). Pour les structures accueillant des personnes âgées, l'évolution est de + 4%.

Les prestations individuelles représentent 23,1 M€. Le budget pour les transports des élèves handicapés établi à 3,9 M€ évolue à la

hausse (+0,3 M€). Cette augmentation correspond à l'impact financier lié à la révision des prix des marchés en août 2022 (+ 81,10%) et des nouveaux marchés qui seront effectifs pour la rentrée 2023/2024.

L'Allocation PCH Adultes s'élève à 18,3 M€ et est en progression de + 0,7 M€ par rapport à 2022. L'allocation PCH Enfants avec un budget de 1,62 M€ augmente de +0,13 M€. L'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP) est fixée à 2,3 M€.

La dotation qualité de vie progresse de 0,24 M€ en 2022 à 0,7 M€ en 2023.

Les actions de soutien à la parentalité pour accompagner les parents en difficulté dans leur rôle éducatif quotidien auprès de leurs enfants en situation de handicap voient leur budget doubler de 0,5 M€ en 2022 à 1 M€ en 2023.

Enfin, le soutien à la Maison départementale des personnes handicapées atteint 0,24 M€, venant compléter le concours CNSA de 0,7 M€ reversé par le Département et permettant de consolider l'organisation autour de l'individualisation des parcours et de la réduction des délais de traitement des demandes, objectifs soutenus par la mise en œuvre d'un nouveau système d'informations depuis 2020.

L'investissement pour la restructuration des établissements pour personnes handicapées mobilisera près de 1,93 M€ de crédits en 2023, dont au titre de la nouvelle programmation 2023, le projet du FHT Papillons Blancs de Paray le Monial, et le soutien à l'IMC de Mâcon.

Les politiques en faveur des personnes âgées seront créditées quant à elles de 105,9 M€.

Les dépenses d'APA constituent la majeure partie de ces crédits (84,5 M€). L'aide sociale à l'hébergement (ASH) représente 12,3 M€. Les crédits de l'APA à domicile ont fait l'objet d'un ajustement à la baisse basé sur l'estimation du réalisé 2022 compte tenu de l'impact de la suppression du dispositif des chèques emploi

service (CESU) au 1^{er} janvier 2021 et de la diminution de l'activité des SAAD. Cet impact n'avait pas pu être estimé en 2021 et 2022 en raison de la crise sanitaire et des dotations exceptionnelles accordées qui ne donnaient pas une vision claire du nouveau dimensionnement budgétaire à définir pour les exercices à venir. L'estimation du budget primitif 2023 est basée sur une activité 2023 similaire à 2022. L'APA à domicile est ainsi budgétée à hauteur de 40,64 M€ et comprend la dotation complémentaire « qualité de vie » estimée en augmentation à 2,4 M€ (doit +0,58 M€).

Sur l'APA en établissement, une revalorisation du point GIR de +0,30 € est proposée ainsi que des financements complémentaires au forfait global dépendance. 36,24 M€ soit +3,4 M€ par rapport au BP 2022 sont inscrits.

Les effets des avenants 43 et 44 destinés à la revalorisation des salaires sont chiffrés en sus 6,86 M€.

Le développement de l'accueil familial salarié est un objectif du schéma de l'autonomie, c'est une alternative entre le domicile et l'accueil en établissement. Le Département a souhaité soutenir un ou deux gestionnaires dans la mise en place d'un service d'accueil familial salarié qui se déploiera progressivement. La gestion de l'accueil familial, incluant la formation des personnes accueillantes mobilisera près de 0,26 M€.

En 2023, une revalorisation

du point GIR de +0,30 €

L'investissement relatif à la restructuration des établissements pour personnes âgées s'élève à 5 M€ en 2023. Les établissements qui réalisent des travaux actuellement sont directement impactés par la hausse des prix et font face à des surcoûts. **Le Département les accompagnera pour faire face à ces**

contraintes. En outre, la nouvelle programmation 2023 d'un montant de 4,4 M€ dont 1,5 M€ de crédits de paiement, soutiendra les projets de restructuration et de reconstruction des EHPAD d'Autun (0,48 M€), de l'unité « les blés d'or » du CH de Sevrey (0,24 M€), de Chagny (100 K€) Louhans CH Pernet (0,39 M€) et de l'UVP d'Épinac (88 K€). La finalisation de financement du programme antérieur de Marcigny est également intégrée dans cette nouvelle Autorisation de programme (0,24 M€).

Les opérations en cours lancées antérieurement mobilisent 1,2 M€ en 2023 avec les travaux d'assainissement de Bois Sainte Marie (1,50 K€), les projets de La Providence à Mâcon (0,5 M€) et de création de places à Frontenaud (0,26 M€) ainsi que l'EHPAD de Pierre de Bresse (0,29 M€).

Outre le financement sur règlement d'intervention motivé par des restructurations, une enveloppe prévisionnelle d'aide à l'investissement est inscrite pour un montant de 0,18 M€.

Pour l'aide à l'adaptation des logements des accueillants familiaux, l'accompagnement du protocole des SAAD et le portage des repas sont également prévus.

Enfin 1,15 M€ permettront de développer les stratégies d'équipement dans le cadre de l'habitat inclusif et de « silver économie ».

Logement et habitat

Au total, 15,08 M€ seront consacrés à la politique du logement et de l'habitat en 2023 en fonctionnement et investissement, hors masse salariale.

Le budget de fonctionnement 2023 est établi à 3,32 M€ (+0,3 M€ par rapport au budget primitif 2022). Le poste principal concerne le fonds social logement (2,38 M€ soit +0,2 M€ par rapport au BP 2022). En effet, depuis le début de la crise énergétique et la guerre en

Ukraine, les dépenses liées aux secours d'urgence destinées à faire face à des besoins de première nécessité n'ont cessé d'augmenter. Le soutien aux foyers de jeunes travailleurs est poursuivi à hauteur de 173 K€ ainsi que l'aide apportées aux associations œuvrant en matière de logement pour 0,42 M€. Par ailleurs, la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) pour la sédentarisation des gens du voyage est en cours avec un marché qui devrait être signé d'ici la fin de l'année 2022. De ce fait, il est proposé d'inscrire une enveloppe de 150 K€ pour la période 2022-2024 en autorisation d'engagement. Les actions complémentaires spécifiques en matière de logement seront financées pour près de 110 K€.

En investissement, sur le périmètre de l'habitat et du Logement, le Département poursuit ses engagements financiers, formalisés dans la convention de partenariat 2020-2022, auprès de l'OPAC Saône-et-Loire, premier bailleur social du département. Une nouvelle convention avec l'OPAC est proposée à cette même Assemblée départementale afin d'adapter le partenariat sur les missions de services répondant à l'évolution des ménages et à développer une offre diversifiée en matière de logement social. En 2023, 5,5 M€ seront ainsi accordés à l'OPAC par le Département sous réserve de la réalisation des objectifs fixés ensemble.

En outre, dans le cadre de la convention 2020-2022, l'OPAC percevra une aide complémentaire d'investissement de 1,81 M€. Le soutien aux autres bailleurs est reconduit pour 90 K€.

En 2023, plus de 2,3 M€ seront consacrés aux rénovations énergétiques des logements des Saône-et-loiriers

En effet ; la politique départementale de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, qui s'inscrit dans le cadre du Plan Environnement, s'appuie sur le dispositif des aides habitat durable avec un budget de 2,3 M€.

Enfin, l'implication du Département dans la nouvelle politique de rénovation urbaine 2020-2024 se traduit par un important soutien financier de 1,7 M€ à deux projets menés par la Communauté urbaine Le Creusot-Montceau et Mâconnais-Beaujolais-Agglomération, dans le cadre d'un partenariat avec l'Etat, l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), la Région et Action Logement.

La politique d'insertion et le Revenu de solidarité active (RSA)

Au total, 64,44 M€ seront consacrés à la politique de l'insertion et du RSA en 2023 en fonctionnement et investissement, hors masse salariale.

Après la forte hausse connue en 2020 (64,45 M€) puis la baisse amorcée en 2021 (63,3 M€), le montant de l'allocation RSA 2022 pourrait se stabiliser à 60,7 M€ du fait de la situation actuelle du marché de l'emploi et grâce aux mesures incitatives mises en place par le Département de Saône et Loire pour accompagner les bénéficiaires du RSA vers l'emploi. En continuité la prévision des dépenses de RSA pour 2023 s'élève à 59,5 M€ et s'appuie sur l'hypothèse d'une dynamique toujours persistante de l'emploi en dépit de la crise provoquée par le conflit en Ukraine et grâce au retour sur investissement des contrats public-public signés avec les communautés de communes du Clunisois, du Mâconnais, du Tournugois et de St Cyr Mère Boitier. Le financement de ces contrats s'élève à 0,3 M€ en 2023. En complément, le département de Saône-et-Loire a vu sa candidature retenue pour déployer le service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE). Ces dépenses sont essentiellement constituées par une

mobilisation de ressources humaines nouvelles au service des acteurs de l'insertion (0,36 M€) complétées par un support de crédits de prestations à hauteur de 0,15 M€.

L'objectif est d'être au plus proche des bénéficiaires du RSA en renforçant les coopérations pour les rapprocher de l'emploi sur des métiers qui ont du mal à recruter que ce soit, par exemple, dans l'industrie ou dans les services à la personne.

En 2023, l'allocation RSA en baisse grâce aux actions incitatives de retour à l'emploi du Département

Les crédits liés à l'Insertion par l'activité économique (IAE) progressent compte-tenu du développement des structures bénéficiaires et sont proposés pour un montant de 1,34 M€.

Les crédits 2023 dédiés au Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) ont été renouvelés avec un niveau d'intervention en hausse mobilisant 0,31 M€ contre 0,21 M€ au BP 2022.

Enfin, pour l'année 2023, le Département de Saône-et-Loire reste fortement mobilisé sur l'insertion des bénéficiaires du RSA tenus aux droits et devoirs dans le cadre du financement des contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI). Pour 2023, il est proposé de cofinancer 50 % de l'enveloppe globale prévisionnelle pour les Ateliers et chantiers d'insertion, soit 82,33 ETP d'insertion en faveur de 132 bénéficiaires du RSA soit un montant total de 0,52 M€ auquel s'ajoutent les conventions antérieures en cours. Le budget 2023 consacré aux CDDI s'élève au total à 1,12 M€.

✓ Enfance et Famille

L'ensemble du budget Enfance et famille, masse salariale comprise, s'élève à 99,98 M€ en 2023 en fonctionnement et en investissement.

Concernant la masse salariale (26,92 M€ en 2023), plaçant le Département au premier rang des acteurs institutionnels des solidarités humaines, la protection de l'enfance et l'assistance aux familles mobilise aujourd'hui près de 350 professionnels dont plus de 230 assistants familiaux.

Hors masse salariale, [le Département destine, en 2023, 72,28 M€ en fonctionnement aux politiques « enfance-famille » soit une hausse de près de 7,6 M€ par rapport à 2022.](#)

Cette progression importante du budget s'explique par les points suivants :

- Les évolutions de la loi « protection de l'enfance » qui valorise depuis le 1er septembre 2022 l'engagement et l'investissement des assistants familiaux en fixant un salaire minimal pour l'accueil d'un premier enfant, en fixant une augmentation de la rémunération de l'accueil intermittent et en donnant la possibilité à chaque salarié de pouvoir bénéficier d'un repos mensuel par mois
- La publication au journal officiel de l'arrêté du 17 juin 2022 relatif à la mise en place du complément de rémunération aux personnels socio-éducatifs, dès avril 2022
- La hausse du SMIC en août 2022 cumulé à un fort taux d'inflation projeté
- Le déploiement de solutions nouvelles de placement face au nombre croissant d'enfants confiés en Saône-et-Loire et pour répondre aux besoins identifiés des jeunes dans le cadre du Plan Enfance
- Les mesures d'accompagnement aux jeunes sortants de l'aide sociale à

l'enfance dans le cadre d'un projet d'accès à l'autonomie lancé avec la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) et rattaché à la Convention de Prévention et Protection de l'Enfance.

Dans le cadre de la prévention et de la PMI (2,17 M€), les interventions reposent essentiellement et directement sur les services départementaux (médecins, sages-femmes, cadres de santé, puéricultrices etc...) et marginalement sur des subventions à des tiers. Les dépenses restent relativement stables par rapport à 2022 permettant la poursuite des chantiers engagés.

En 2023, la protection de l'enfance bénéficiera pleinement du Plan enfance massif décidé courant 2022 avec 12% de budget en plus

En matière de prévention et protection de l'enfance (82,68 M€, y compris la masse salariale des assistants maternels), les modalités d'interventions sont de plusieurs types :

- des actions à domiciles, assurées par les services territorialisés du Département s'agissant de l'aide éducative à domicile (AED) et par des structures autorisées, tarifées s'agissant des techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) et contrôlées concernant l'action éducative en milieu ouvert (AEMO).
- le traitement des informations préoccupantes, au plan départemental assuré par la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) et local (équipes pluridisciplinaires sur les territoires d'action sociale- TAS)

s'appuyant sur les ressources humaines du Département, ainsi que le suivi et la gestion des tutelles d'enfants mineurs.

- les enjeux de la protection de l'enfant tels qu'issus de la loi du 14 mars 2016 et de la loi de février 2022 et des orientations du Pacte pour l'enfance, dans un contexte d'arrivées de jeunes se présentant comme mineurs non accompagnés (8,64 M€).
- des actions de prise en charge totale enfants confiés (63,17 M€) faisant appel aux établissements et services autorisés, aux assistants familiaux employés par le Département et aux agents du siège du Département (pilotage et coordination, tarification, exécution budgétaire, outillage et ressources, etc...) et aux agents des territoires d'action sociale (décisions individuelles, suivi socio-éducatif).
- Des dépenses en augmentation en matière d'accueil des enfants confiés conformément au « Plan Enfance » voté par le Département en date du 23 juin 2022 et des orientations politiques prévues dans le cadre de la renégociation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM).

Plus qu'un développement général du nombre de places offertes dans le dispositif actuel de protection de l'enfance de Saône-et-Loire, l'ambition est de mieux couvrir le Département en approfondissant la diversification des modes de prises en charge, à travers des réponses innovantes, tout en s'appuyant sur l'existant. Les premières places créées par appel à projet seront effectives dès 2023.

✓ **Les violences intrafamiliales (VIF)**

Le Département poursuit le déploiement des orientations du programme départemental de lutte contre les VIF adopté en 2018.

Afin de favoriser un traitement concerté des situations, il s'est notamment engagé à soutenir financièrement la création de 6 Equivalents temps plein (ETP) d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG).

Selon la convention-cadre triennale État-Département-collectivités, adoptée par l'Assemblée départementale du 17 décembre 2020, le Département intervient à hauteur de 50 % de la part restant à la charge des collectivités, déduction faite de la participation de l'Etat.

Les ISCG sont ainsi présents au sein des Commissariats de police du Creusot, de Mâcon, Montceau-les-Mines et les Compagnies de Gendarmerie d'Autun, Chalon, Louhans et prochainement Charolles pour accueillir les victimes de VIF, évaluer leurs besoins et les orienter auprès des partenaires compétents.

Le Département soutient l'association France Victimes 71 pour la réalisation de permanences territorialisées à Charolles, Gueugnon et Louhans visant à faciliter l'accès des victimes à des juristes spécialisés en victimologie.

L'écoute et la prévention sont les actions majeures pour lutter contre les violences intrafamiliales

Par ailleurs, les services territorialisés du Département contribuent au fonctionnement des réseaux VIF regroupant les acteurs institutionnels et associatifs de différents champs (social, médical, juridique, etc.)

concernés par la thématique et est associé aux réflexions liées la mise en place de nouveaux réseaux pour assurer le maillage du territoire.

Le Département est également investi dans des actions de prévention en direction du grand public en apportant son concours à des actions partenariales, et plus particulièrement auprès des jeunes via les équipes EPICEA (Equipes de prévention et d'information collectives en faveur de l'enfance et de l'adolescence).

Les actions de ce programme de lutte contre les VIF seront confortées en 2023 pour 0,2M€ soit +30 K€ par rapport à l'exercice 2022.

✓ **L'action sociale territoriale**

L'action sociale territoriale du Département est déclinée sur l'ensemble de la Saône-et-Loire par 400 agents de la filière sociale ou administrative constituant des équipes pluridisciplinaires, principalement depuis les Maisons des solidarités. [La masse salariale dédiée à ces interventions représente 15,81 M€ en 2023.](#)

✓ **Plan de prévention et de lutte contre la pauvreté**

Le Département a signé le 28 juin 2019 avec l'Etat, [une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et pour l'accès à l'emploi \(CALPAE\)](#).

Initialement prévue pour une durée de 3 ans, elle a été prolongée jusqu'au 30 juin 2022.

Afin de prolonger la dynamique enclenchée, de tenir compte des retards pris durant la crise sanitaire et d'atteindre les objectifs fixés pour 2022, l'Etat a décidé la prolongation d'un an de la contractualisation avec les conseils départementaux. Aussi, une nouvelle convention est prévue pour la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Hors masse salariale l'enveloppe de reliquat prévue en 2023 s'élève à 205 K€.

L'organisation de la nouvelle convention annuelle reste identique à la précédente convention. Une mesure socle quitte néanmoins le périmètre de la convention 2022 : la mesure relative à la prévention de toute sortie sèche pour les jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance. Les actions financées sur ce volet sont réintégrées dans le contrat de prévention et de protection de l'enfance.

La CALPAE prévoit en 2023 la poursuite et la consolidation des actions mises en œuvre depuis 2019.

Sur le champ de l'accompagnement social : la poursuite de la mise en réseau des acteurs de l'accueil social de proximité et la clôture de la formation-action de la démarche de référent de parcours.

Sur le champ de l'insertion : la poursuite de la transformation des procédures de gestion et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA, la généralisation des dispositifs d'accompagnements spécifiques des bénéficiaires du RSA, la poursuite du déploiement des clauses d'insertion dans la commande publique.

Sur le champ de l'inclusion numérique : la continuation du déploiement des réseaux d'inclusion numérique à l'échelle départementale, du nouveau service de proximité numérique itinérant (Van71) pour les habitants les plus éloignés, en raison d'un déficit d'équipements ou de problèmes de mobilité.

✓ **Gestion de la subvention globale du Fonds Social Européen et du dispositif REACT UE**

L'ensemble du budget FSE-REACT UE, masse salariale comprise, s'élève à 4,91 M€ en 2023.

Depuis 2018, par délibération de l'Assemblée départementale du 22 juin 2017, le Département de Saône-et-Loire est Organisme intermédiaire (OI), gestionnaire d'une subvention globale du Fonds social européen (FSE). Cet outil contribue de façon significative à la mise en œuvre de la politique d'insertion du Département en soutenant la très grande majorité des opérateurs investis dans l'accompagnement des publics engagés dans un parcours d'insertion et la réponse aux freins périphériques à l'emploi.

Pour répondre aux besoins du territoire, le Département a lancé en mai 2022 un appel à projet FSE « CD71AAP2022-ERRATUM », sur les reliquats de crédits FSE dont il disposait, et ce sur 2 dispositifs afin de cofinancer des opérations annuelles se réalisant du 1er janvier au 31 décembre 2022 :

- Dispositif 1 : augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des Saône-et-Loiriens qui en sont très éloignés en appréhendant les

difficultés de manière globale (Objectif spécifique du PON-FSE 3.9.1.1)

- Dispositif 2 : mobiliser les employeurs et les entreprises dans les parcours d'insertion des Saône-et-Loiriens (Objectif spécifique du PON-FSE 3.9.1.2) ; L'enveloppe consacrée à l'axe 3 en 2023 s'élève à 2,68 M€.

Le dispositif REACT UE fait partie intégrante de la convention globale. En 2023 il est essentiellement composé de crédits de rémunération avec la montée en charge des actions (0,73 M€) et d'un budget de fonctionnement de 0,25 M€. L'appel à projet FSE-REACT UE flèche l'axe 5, « financement d'actions d'accompagnement des publics éloignés de l'emploi pour un retour à l'emploi », et l'axe 6 qui concerne « l'assistance technique nécessaire à l'accompagnement des porteurs de projets » dans le cadre de cette programmation.

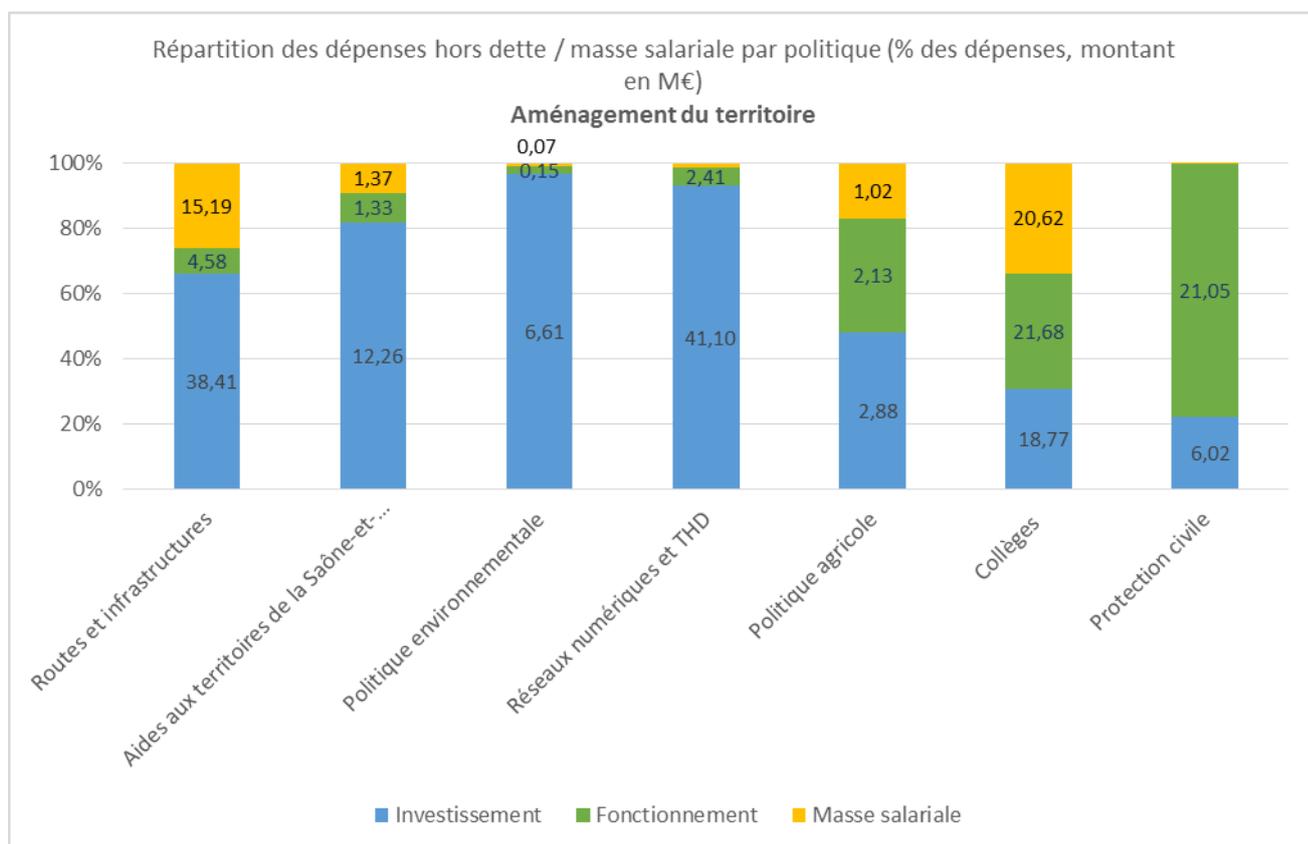
AMENAGEMENT TERRITORIAL : soutenir la relance économique de la Saône-et-Loire et préserver l'environnement

Le département de Saône et Loire n'a pas attendu les crises récentes (énergétiques, environnementale et sociale) pour agir à long terme pour le développement de son territoire et pour préserver en parallèle son environnement et sa biodiversité dans un contexte de changement climatique.

Les dépenses en faveur de l'aménagement territorial connaissent un périmètre remanié en intégrant les politiques « Collèges » et « Protection civile », toutes deux éléments clés participant au bon maillage d'un territoire sur l'éducation de ses futurs citoyens et la sécurité

de ses habitants. Ces dépenses concernent majoritairement la section d'investissement, à nouveau très élevée en 2023 (126 M€ en budget consolidé).

Ces dépenses couvrent les travaux pour la fibre, les participations aux travaux de la route centre-Europe Atlantique, les appels à projets des territoires et leur part environnementale, les dépenses d'investissement des collèges et du SDIS 71. Ces deux dernières politiques représentent également l'essentiel des dépenses de fonctionnement relatives à l'aménagement du territoire.



* La masse salariale en matière agricole intègre la prise en charge du personnel d'Agrivalys. Cette dépense de masse salariale est facturée par le Département à Agrivalys.

✓ Le Plan Environnement

Le Département consacrera près de 7 M€ à l'environnement en 2023. Le dérèglement climatique, enjeu majeur de solidarité entre les territoires et les générations, constitue le fil rouge du Plan Environnement 2020 – 2030 qui a pour objectif de conduire à un rythme accéléré des actions en faveur de l'eau, la biodiversité, les déplacements du quotidien, la transition énergétique et la santé environnementale. Les actions mises en œuvre au bénéfice des Saône-et-loiriens et des collectivités constituent un facteur important de dynamisation de l'économie locale.

En 2023, la déclinaison du Plan environnement sera particulièrement présente dans plusieurs projets :

- **Le Plan Tous à vélo 2022 – 2025** prend le relais du Chèque vélo de Saône-et-Loire et permet au Département de s'investir sur tous les leviers et les projets en lien avec ses compétences (collèges, solidarité et voirie) pour structurer le paysage et la mobilité à vélo en synergie avec les partenaires et les collectivités du territoire.
- **Le Plan nature** a pour ambition de renforcer le maillage vert du territoire. Objectif : planter 600 000 arbres d'ici 2030, soit plus d'un arbre par habitant. Plusieurs actions, dispositifs et partenariats concourent à l'atteinte de cet objectif : l'intensification des plantations sur le domaine départemental et notamment dans les collèges, le soutien des projets des communes, des associations et des agriculteurs, la reconstitution des forêts communales et de micro-forêts denses en secteur urbanisés. En 2023, toutes ces actions seront reconduites

et s'enrichiront de la création d'îlots d'avenir.

- **Le Plan eau** cible la disponibilité de la ressource qui s'évalue à l'échelle du territoire et met en évidence des disparités locales préoccupantes. Le Département a fait de sa priorité la recherche de nouvelles ressources, notamment dans le secteur du Val de Loire. En 2023, deux secteurs repérés feront l'objet de prospections de terrain. Alternative écologique à l'utilisation de l'eau potable, la récupération de l'eau de pluie par les agriculteurs et les particuliers sera de nouveau activement soutenue. Les actions de sensibilisation pour inciter aux économies d'eau seront aussi maintenues.
- La transition énergétique et les économies d'énergie seront au cœur des préoccupations. Dans le contexte de crise, **le Plan habitat durable**, source de travail pour les entreprises du BTP, constitue une avancée. Les dispositifs proposés seront encore améliorés. Les principes de rénovation globale et de performance énergétique seront inclus dans la programmation annuelle. L'accompagnement à la mise en place de projets d'énergies vertes d'autant plus pertinents qu'ils concernent plusieurs bâtiments proches sera plus que jamais d'actualité.

Plan Environnement 2020-2030 :

Près de 11 M€ mobilisés en 2023

- **Le Plan Saône-et-Loire sans perturbateurs endocriniens** et la signature de la charte Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens, actent l'engagement fort du Département en faveur de cet enjeu de santé publique. En charge de la Protection maternelle et infantile (PMI) et au contact des responsables des Relai petite enfance (RPE), le Département peut agir et communiquer au plus près des publics sensibles pour limiter l'exposition de tous. Les actions débutées en 2022 se poursuivront en 2023.

En complément, l'organisation des Trophées des initiatives pour l'environnement viendra mettre en lumière les talents de la transition écologique de Saône-et-Loire : associations, entreprises, jeunes, etc.

Une enveloppe de 4 M€ affectée au soutien des projets environnementaux de l'Appel à projets Territoires, s'ajoute aux dispositifs précédemment indiqués.

✓ **Infrastructures et mobilité**

Le budget total consacré aux routes et mobilités départementales s'élève à 58,18 M€ y compris la masse salariale.

En matière de ressources humaines, les études, les travaux et l'entretien des infrastructures départementales (routes, ouvrages d'art, voies vertes) sont mis en œuvre par près de 340 agents relevant principalement de la filière technique. Répartis sur 5 services territoriaux d'aménagement et 24 centres d'exploitation, ils exploitent 5 262 km de routes et 2 311 ouvrages d'art. Ils représentent une masse salariale annuelle de 15,2 M€.

Hors masse salariale, le budget de fonctionnement s'élève à 4,58 M€ en dépenses et 0,96 M€ en recettes.

En dépenses, 2,82 M€ soit plus de 60% du budget sont consacrés à la maintenance et à l'entretien du réseau routier départemental et 0,83 M€ permettront de financer des aménagements et équipements de sécurité (entretien de signalisation verticale et horizontale, réparations de dispositifs de retenue...). Une enveloppe de 0,75 M€, comme au budget primitif 2022, permettra d'assurer la viabilité hivernale - dépenses fortement liées aux conditions climatiques et adaptées au regard des prestations effectuées en régie ou externalisées. Enfin, 0,13 M€ seront destinés à l'entretien des voies vertes et bleues.

Les recettes de fonctionnement, proposées à hauteur de 0,96 M€, concernent pour plus de 70 % la perception de redevances d'occupation du domaine public (0,68 M€) ; les autres recettes prévues correspondant aux contributions des responsables de dommages au domaine public routier et à la vente d'eau et d'électricité liée au Barrage du Pont du Roi.

La maintenance du réseau routier et de ses ouvrages d'art sont au cœur des priorités pour 2023

En section d'investissement, les dépenses sont proposées à hauteur de 38,41 M€ et concernent principalement pour l'exercice 2023 :

- les travaux de réfection / maintenance du réseau routier départemental (préparation des chaussées, enrobés...) avec une enveloppe de 12 M€

- les travaux de développement et sécurisation du réseau pour un prévisionnel de 4 M€
- le financement de travaux sur ouvrages d'art (OA) pour 6,84 M€ dont les 3 principales opérations sont le Pont de Thorey à Gigny-sur-Saône, le Pont sur le Doubs à Navilly et la réparation des trottoirs de 2 OA sur la ligne SNCF Paris-Marseille,
- la poursuite de la participation au programme d'accélération des travaux sur la RCEA (phases 2) pour 10 M€ conformément à la convention du 17 octobre 2018 et de son avenant du 12 avril 2022,
- les voies vertes (aménagement, études) pour 1,66 M€
- les aménagements et équipement de sécurité (achat de panneaux, mise aux normes, aménagements liés à la signalisation directionnelle, horizontale et verticale, pour 1,63 M€),
- les travaux sur le réseau départemental pour partenaires extérieurs représentent une dépense estimée à 0,77 M€.

La préservation des espaces naturels sensibles (ENS)

L'enveloppe allouée aux espaces naturels sensibles connaît une progression. Suite à l'inauguration de 3 nouveaux espaces naturels sensibles en 2022, le budget 2023 est porté à 56 K€ en fonctionnement et 60 K€ en investissement pour la mise à niveau des installations sur les 6 ENS départementaux qui sont désormais ouverts.

✓ Aménagement numérique-Très Haut débit

Le budget total consacré à la politique publique (hors emprunt sur le budget annexe) s'élève à 43,8 M€ y compris masse salariale.

La mise en œuvre des politiques d'aménagement numérique du territoire a intégré plusieurs opérations qui ont été menées sous maîtrise d'ouvrage départementale: l'implantation de 19 pylônes pour faciliter la venue des opérateurs de téléphonie mobile dans les zones blanches dans les années 2004-2008, la construction de 45 montées en débit du réseau cuivre en 2015-2016, le pilotage de la construction des réseaux de fibre optique sur le territoire départemental hors agglomérations (RIP et AMEL).

Dans la programmation pour 2023 figurent la finalisation du déploiement initial du réseau de fibre optique, la mise en œuvre d'une nouvelle opération dite "vie du réseau FttH", et la préparation du Schéma Départemental des Usages du Numérique (SDUN) qui déclinera les nouvelles actions à mettre en œuvre au titre de la politique numérique du Département.

Cette feuille de route se décline dans le budget principal (SDUN) et dans le budget annexe (FttH).

Au titre du budget principal, du réseau d'initiative publique au réseau de services publics, le Schéma Départemental des Usages du Numérique (SDUN) a pour ambition d'accompagner les territoires dans la mise en place de nouveaux services utiles aux populations, aux administrations et aux entreprises. Une enveloppe de 50 K€ est prévue en 2023 pour la préparation du SDUN.

Au total, les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2023 à 0,11 M€ pour couvrir les

frais liés aux montées en débit du réseau cuivre hors électricité, à la maintenance des pylônes, et la préparation du SDUN.

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 92 K€. Elles proviennent des redevances payées par les opérateurs pour l'utilisation des pylônes, des câbles et des fourreaux de montées en débit.

Au titre du budget annexe, un budget de 40 M€ d'investissement sera consacré à la finalisation de la construction du réseau de fibre optique pour les 30 000 derniers foyers et entreprises, ce qui constitue le premier poste de dépenses de ce budget. Cette opération bénéficiera à nouveau en 2023 de subventions de l'Europe (2,39 M€ de l'Etat (18,77 M€), de la Région (3,6 M€).

Comme le Département s'y était engagé, 2023 marquera la fin du déploiement du très haut débit

Simultanément à la dernière phase de déploiement massif, les secteurs déployés en 2020-2021-2022 appelleront les premiers investissements complémentaires pour des travaux d'extension du réseau pour desservir les nouvelles constructions, d'enfouissement coordonné programmés par le Sydesl, et de dévoiements éventuels du réseau. Le budget réservé à ces opérations dites de vie du réseau s'élève en 2023 à 1,1 M€.

Hors charges liées à la dette, les dépenses d'exploitation couvrent les frais de personnels, les coûts de refacturations des prestations assurées par le budget principal pour le compte du budget annexe, et les charges diverses de gestion pour un montant de 1,71 M€. Les charges liées à la dette s'élèvent à 1,24 M€.

Le montant des recettes d'exploitation estimé à 8,29 M€ avec principalement la redevance versée par la SPL BFC Numérique (7,95 M€) atteindra en 2023 son niveau maximum, pour

décroître par la suite du fait de la fin de la construction initiale qui représentera 69% de la redevance perçue en 2023.

✓ Aides aux territoires de la Saône-et-Loire

Le budget total consacré à la politique publique s'élève à 14,95 M€ y compris la masse salariale.

En 2023, l'intervention du Département en faveur des projets portés par les territoires empruntera **deux leviers complémentaires** :

- le soutien aux projets portés par les communes et intercommunalités,
- le soutien à un projet structurant par bassin de vie.

L'aide aux collectivités pour développer leurs projets est reconduite en 2023 au même niveau qu'en 2022. Avec d'une part, des aides en ingénierie pour qu'elles puissent monter leurs dossiers aussi bien au niveau technique que financier et d'autre part, des aides directes à leurs projets. Le programme pour l'Appel à projets 2023 aux territoires pour les projets classiques et les projets structurants s'établit à 7 M€ (enveloppe d'engagement) auxquels s'ajoutent les 4 M€ (enveloppe d'engagement) du Plan environnement. Cette enveloppe est destinée à répondre aux différents enjeux environnementaux et les actions et projets s'y rapportant.

Avec le changement climatique, l'eau et plus particulièrement l'eau potable, sera un enjeu des années à venir comme identifié dans le Plan Environnement. Le programme de soutien en fonctionnement à la politique de l'eau se poursuit avec l'ingénierie apportée par l'équipe d'assistance technique du Département et les interlocuteurs aux différents acteurs de l'eau tels que le SYDRO71 (Syndicat mixte départemental pour la sécurisation et la gestion des réseaux d'eau potable), les Etablissements publics territoriaux de bassin

(EPTB) Loire et Saône-Doubs. En investissement, le Département amplifie sur 2023 ses efforts dans le domaine de l'eau avec une enveloppe totale de 0,89 M€ sous des axes divers : participation aux différentes études de recherches de nouvelles ressources et d'interconnexion des réseaux, maîtrise des eaux pluviales, lutte contre le ruissellement, maintien des équipes de suivi des systèmes d'assainissement (réseaux et stations de traitement). Il s'agit de développer une gestion patrimoniale des systèmes d'assainissement, de maîtriser la collecte des effluents et leur transit jusqu'au traitement et d'améliorer le fonctionnement global des systèmes d'assainissement.

Appel à projets territorial 2023 : 11 M€ à destination des collectivités territoriales de Saône-et-Loire et pour l'environnement

Pour faire éclore et mener à bien les projets, les financements sont maintenus auprès de l'Agence technique départementale 71 (ATD) et du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) à hauteur respectivement de 0,4 M€ et 0,45 M€. Le financement du SYDRO71 est également stable (50 K€).

En parallèle, le soutien au Parc naturel régional du Morvan est confirmé avec une participation de 95 K€ et un programme spécifique d'actions de 15 K€.

La cotisation pour le soutien au fonctionnement (50 K€) et à la maintenance des pistes de l'aérodrome (80 K€) sont également reconduits au profit du Syndicat Mixte St Yan Air Business.

✓ Collèges

Pour les collèges, les dépenses en 2023 en fonctionnement et en investissement s'élèvent à plus de 61 M€ y compris la masse salariale. Hors masse salariale les moyens en fonctionnement sont de 21,68 M€.

Concernant les moyens financiers versés aux collèges, la dotation de fonctionnement est établie à 4 M€ auquel il convient d'ajouter la prise en charge directe par le Département des dépenses de téléphonie, gaz et électricité pour les collèges ayant souscrit aux marchés départementaux. Ces dernières sont en hausse à 12,31 M€ en 2023 contre 3,19 M€ prévus pour 2022. Les dépenses d'énergie sont très fortement impactées avec une hausse de 9,13 M€.

+9 M€ =

Hausse du coût de l'énergie dans les collèges du Département

La dotation de fonctionnement est réajustée pour tenir compte des nouveaux critères adoptés lors de l'Assemblée départementale de septembre 2022 notamment l'augmentation des tarifs d'utilisation des équipements sportifs, mais surtout pour tenir compte de l'augmentation des coûts de chauffage des 8 collèges équipés en chauffage urbain estimée à 203 K€ supplémentaires.

Un écrêtement sur les fonds de roulement au-delà de 90 jours à hauteur de 0,95 M€ € permettra de contribuer pour partie à l'envolée des coûts d'énergie.

Les participations financières pour acquisition de matière d'œuvre pour la réalisation des travaux en régie dans les collèges sont à hauteur de 80 K€.

Les réparations de matériels, principalement les matériels de cuisine s'élèvent à hauteur de 100 K€.

Concernant l'entretien des locaux et le soutien à l'activité des agents, le déploiement du référentiel des bonnes pratiques en hygiène et propreté se poursuit afin d'améliorer les conditions de travail des agents d'entretien des 50 collèges notamment via la mécanisation du matériel. Ainsi 150 K€ sont affectés à l'achat de matériels ergonomiques, 140 K€ pour les appareils de ménage, et 50 K€ pour les matériels de maintenance et d'espaces verts.

Par ailleurs une enveloppe de 0,74 M€ permet au Département de prendre en charge directement les réparations, les locations et divers imprévus de maintenance.

Concernant la restauration, afin de préserver le pouvoir d'achat des familles, le prix du repas ne subira pas d'augmentation. En compensation de l'augmentation du coût des denrées alimentaires, une subvention exceptionnelle de 400 K€ calculée sur la base d'une augmentation de 5 % sera versée aux 48 collèges assurant la production des repas, à dépenser sur la plateforme Agrilocal. En complément, une subvention de 60 K€ compensera les surcoûts tarifaires imposés aux collèges dont la restauration dépend des tarifs Région, de façon à ne facturer aux familles que le tarif départemental.

Le soutien à l'approvisionnement sur la plateforme Agrilocal est modifié et ouvert désormais à tous les collèges assurant la production des repas via une subvention de fonctionnement de 120 K€ calculée sur la base de 0,05 € par repas.

Pour les 9 collèges privés, une enveloppe de 2,35 M€ est fléchée sur la dotation de fonctionnement et 205 K€ pour les subventions d'investissement.

Les dépenses d'investissement dans les collèges représenteront au total avec les

équipements et les travaux un montant de près de 18,8 M€.

Près de 19 M€ d'investissement dans les collèges, en particulier sur les enjeux énergétiques et environnementaux

L'investissement consacré à l'équipement s'élève à 3,25M€ (dont 1,65 M€ pour l'informatique, 0,82 M€ pour le matériel et mobilier scolaire, 0,55 M€ pour les matériels de restauration). 50 K€ ont été prévus pour l'installation d'abris à vélos pour favoriser les déplacements doux, ainsi que 85 K€ d'achats de gourdes pour les collégiens dans le cadre du Plan Environnement.

Concernant particulièrement l'informatique, 52 collèges (tous les collèges publics et le collège privé de Lugny) sont équipés de tablettes pour un budget annuel de 0,74 M€.

Les travaux prévus dans les collèges s'établiraient à près de 14,5 M€. En termes de patrimoine, le budget 2023 permet la poursuite des études opérationnelles et des chantiers de restructuration sur 4 établissements (dont les poursuites ou les démarrages de chantier sur les collèges « PP Prud 'hon » à Cluny, « Schumann » à Mâcon, « Victor Hugo » à Lugny, « En Fleurette » à Saint Gengoux) et la poursuite d'opérations techniques importantes, comme la rénovation des installations thermiques au collège « Roger Boyer » à Cuiseaux, ou comme le remplacement des menuiseries du collège Doisneau à Chalon sur Saône.

Eu égard aux objectifs nouvellement fixés par les réglementations environnementales et thermiques, les référentiels de construction ont été recalés et les opérations de restructuration ont été réétudiées pour une prise en compte plus globale de ces

thématiques. L'année 2023 sera donc consacrée au lancement des études de programmation d'opération déjà identifiées (collège « Jean Moulin » à Marcigny, Collège Bois des dames à Saint Germain du Bois, Vivant Denon à St Marcel, « René Cassin » à Paray le Monial, « les 3 rivières » à Verdun sur le Doubs, « Guillaume des Autels » à Charolles, « Louis Pergaud » à Couches, « CG Bouthière » à Etang sur Arroux). Le budget 2023 prévoit également la poursuite des audits énergétiques et environnementaux des collèges ainsi que la mise en place d'équipements de télérelève.

La campagne d'installation d'équipements de sécurité (contrôle d'accès, anti-intrusion et vidéo protection) se poursuit sur une vingtaine de collèges pour un peu plus de 2 M€ en 2023.

En réponse à certains objectifs du Plan Environnement, les espaces extérieurs de dix collèges seront diagnostiqués ou rénovés afin de mettre en œuvre les travaux nécessaires à la déconnexion des eaux pluviales du réseau d'assainissement, à la désimperméabilisation des sols et à la plantation ainsi que l'élaboration d'un plan de gestion des espaces verts de l'établissement (1,7 M€).

✓ **Soutien à la politique agricole**

Le budget total consacré à la politique publique s'élève à 6,03 M€ y compris la masse salariale.

L'action départementale en faveur de l'agriculture répond à de cinq objectifs : le développement du manger sain, de qualité et local pour tous ; l'adaptation des exploitations aux changements et aléas climatiques ; l'attractivité du territoire au travers de la valorisation des produits d'excellence ; le soutien à la solidarité et la santé de la profession agricole ; l'accompagnement des territoires.

Ces dernières années, le monde agricole a rencontré des contraintes et difficultés

majeures liées aux aléas climatiques, à la crise sanitaire et aux coûts des matières premières avec la guerre en Ukraine.

La politique agricole départementale reste un enjeu de solidarité sociale, pour améliorer les conditions de travail de nos agriculteurs, leur santé, pour maintenir la viabilité et la pérennité des exploitations de notre territoire, mais aussi un enjeu d'attractivité tant l'agriculture demeure un vecteur important du rayonnement de la Saône-et-Loire par-delà ses limites.

Le Département continue à soutenir les opérations de promotion de l'agriculture de son territoire et cette année souhaite renforcer sa présence au salon de l'agriculture. Pour cet axe une enveloppe à hauteur de 0,75 M€ a été allouée.

En lien avec sa volonté d'agir dans le cadre de son Plan Environnement adopté en juin 2020, et de sa politique agricole, le Département poursuit son soutien fort au monde agricole en 2023 et ceci au travers de différents dispositifs :

- L'aide aux investissements pour la récupération des eaux de pluie avec un montant de 1,5 M€ dans le cadre de son Plan eau en faveur de l'agriculture et de la transition écologique ;
- L'aide à l'achat de cep dans le cadre de la replantation suite à maladie avec une enveloppe de 0,25 € pour 5 ans (2021-2025) dont 0,1 M€ sur l'année 2023 ;
- L'aide sécheresse 2018-2019 avec calendrier de remboursement du plan démarré fin 2021, avec une année de décalage en raison de la crise sanitaire ;
- L'aide Gel 2021 en faveur des viticulteurs, maraîchers et

arboriculteurs avec un calendrier de remboursement qui débutera en 2023.

- Une enveloppe de 0,15 M€ pour l'ensemble des actions de préservation de la valeur environnementale des territoires

En 2023, le Département amplifie encore son soutien l'agriculture et à une alimentation de qualité

Le Département reste en soutien fort auprès de cette profession agricole qui souffre avec un accompagnement des acteurs du secteur (service de remplacement, Chambre d'agriculture, Agrisolidarité) sur des actions et dispositifs concernant la santé et la prévention des risques psycho-sociaux, et ce pour un montant de 0,24 M€.

Le département a obtenu la labellisation d'un Plan Alimentaire Territorial (PAT) départemental « Emergent : la restauration collective, levier d'une politique alimentaire territoriale pour tous, en Saône et Loire » en mars 2022, avec un financement total sur 3 ans de 0,1 M€. Dans ce cadre, les actions déjà engagées seront poursuivies tout au long de l'année, afin de favoriser une alimentation saine, de qualité et locale notamment en direction de tous les collégiens du Département :

- le développement de la plateforme de commandes Agrilocal pour la restauration collective
- les accompagnements auprès des collèges pour la réduction du gaspillage alimentaire
- les opérations d'approvisionnement de produits de qualité dans les établissements scolaires

- les partenariats pour poursuivre des actions et événements auprès du grand public

Ce projet de PAT sera conduit sur 2022-2024 avec la réalisation d'un diagnostic au niveau département intégrant les PAT territoriaux déjà engagés et l'élaboration d'un plan d'actions. Sur cet axe, le Département prévoit une enveloppe de 0,33 M€.

En lien avec la nouvelle PAC 2023-2027 et la nouvelle programmation FEADER et dans le cadre de la convention de partenariat avec la Région, le Département interviendra sur 3 axes : la modernisation et l'adaptation des élevages au changement climatique, la diversification des activités et des productions, la transition agro-écologique des productions végétales et mobilisera une enveloppe d'engagement de 1,46 M€ par an pour les 5 années à venir.

Enfin, le Département poursuivra son soutien à la filière équine sur 2023. Une programmation d'investissement de 1,2 M€ est affectée dont 0,17 M€ en 2023 et en fonctionnement, une enveloppe à hauteur de 0,24 M€ pour le GIP Equivallée Haras national de Cluny qui organise et accueille des manifestations destinées à mettre en valeur l'ensemble des productions de la filière équine de Saône et Loire.

✓ Protection civile

27,07 M€ accordés par le Département aux services de secours et à la protection civile en 2023

Le Département soutient la stratégie opérationnelle du SDIS 71 définie par le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR).

Comme l'indique le rapport de la mission Flash des départements de France, « l'été 2022 a peu

de chances de longtemps rester un été exceptionnel. La montée en puissance, qualitative et quantitative des moyens des SDIS, n'est pas une option. Le secours et soin d'urgence aux personnes (SSUAP), avec ses missions périphériques, continue de peser lourdement sur les SDIS. »

Le Département apporte en conséquence plus que jamais son soutien financier à cette réalité opérationnelle par le versement de trois participations :

- une participation annuelle de "continuité de service" de 21 M€ soit + 20 %, destinée, en fonctionnement, à couvrir en partie les charges récurrentes du SDIS 71 et lui permettant d'atteindre l'équilibre budgétaire, malgré l'évolution de ses charges à caractère général et de ses charges de personnels ;
- une subvention en annuité (intérêts et capital), par laquelle le Département supporte in fine les échéances des emprunts immobiliers concernant les programmes structurants IMMO I et II. Elle sera de 967 500 € en 2023 ;
- une participation annuelle de "continuité de service", en section d'investissement de 4,5 M€, permettant la réalisation des plans immobilier, l'acquisition des équipements autres (véhicules, habillement, matériel de secours, informatique, transmission...) et ainsi d'équilibrer la section.

Les partenaires de la Protection civile seront également soutenus soit respectivement 30 K€ en fonctionnement au profit de l'Union des sapeurs-pompiers 71 dans le cadre du dispositif d'incitation au permis de conduire pour les jeunes sapeurs- pompiers et 16 K€ pour l'Association départementale de protection civile.

En investissement, 0,19 M€ seront réservés pour les équipements des centres de premiers secours, 1500 € pour l'association de la Croix Blanche.

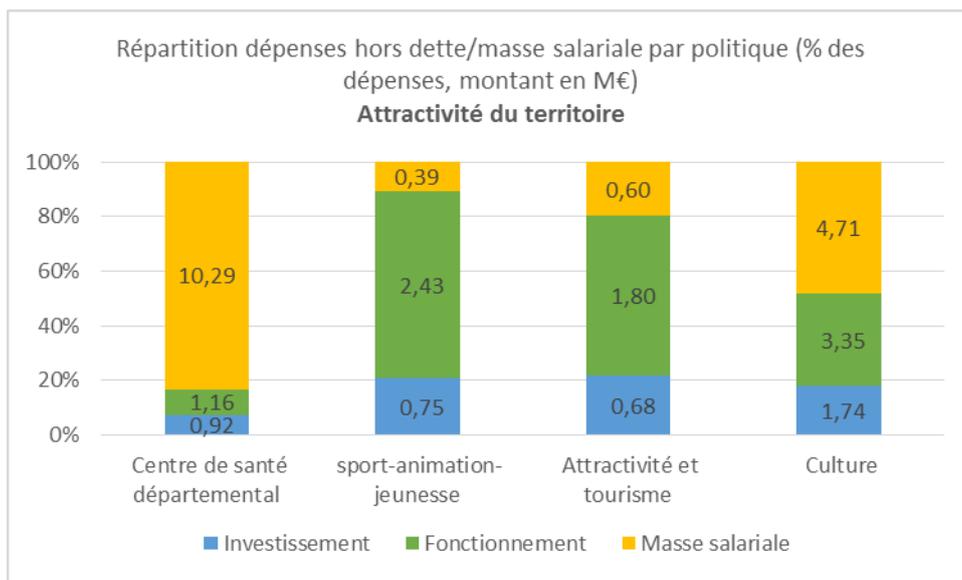
Enfin, le Département permet d'assurer les conditions de bonne organisation du futur Congrès des Sapeurs-Pompiers en accordant une avance de 0,3 M€ à l'association organisatrice.

ATTRACTIVITE TERRITORIALE : pour un territoire singulier, attractif et responsable

Afin de renforcer son attractivité touristique, de s'adapter aux nouvelles attentes des habitants et de répondre aux défis du tourisme de demain, le Département de Saône-et-Loire engage une réflexion sur le tourisme jusqu'en 2030. Il s'agit de construire le schéma départemental de développement du tourisme et des loisirs. Le Département de Saône-et-Loire entend ainsi fixer une ligne directrice qui permettra de conforter la Saône-et-Loire comme destination incontournable, attirant de nouveaux habitants dans son territoire, dans un souci

d'exemplarité et de préservation de son écosystème.

La qualité de vie des habitants de Saône et Loire est conditionnée également par l'offre de service de santé de premier recours et la vitalité du réseau associatif. A ce titre le maillage des centres de santé territoriaux constitue une réponse sans précédent aux problématiques de désertification médicale alors que le service Asso71 continuera son déploiement en 2023.



✓ Centre de Santé Départemental

Le budget total consacré à la santé et de soins de premiers recours s'élève à 12,37 M€ y compris la masse salariale en 2023.

Le budget 2023 a été approuvé préalablement par le conseil d'exploitation du centre de santé. Les recettes se composent des actes de soin dispensés par les médecins salariés du centre de santé départemental (3,11 M€), complétés

par les financements de la CPAM (6,7 M€), des interventions pour des structures médico-sociales (0,18M€), des remboursements d'actes médicaux (0,72 M€) ainsi qu'une participation du Département (1,2 M€), correspondant à la masse salariale des médecins qui s'impliqueront dans les missions obligatoires (PMI, APA, ASE, MDPH) et aux frais de déploiement des nouvelles antennes.

Les dépenses de fonctionnement du Centre de santé départemental (11,45 M€), suivies en budget annexe traduisent l'effet du déploiement de l'activité des centres territoriaux et antennes. La masse salariale encore en progression en 2023 sous l'effet conjugué des mesures Segur et du relèvement indiciaire, représente la dépense principale du centre de santé (à hauteur de 10,29 M€). Près d'1 M€ sera consacré à l'équipement des centres et antennes et à la promotion du projet en investissement.

En 2023, le Centre de santé poursuit son développement au plus près des besoins du territoire

En 2023 l'offre de soins du Centre de santé départemental s'élargira sur le territoire de la Bresse avec l'ouverture d'un centre de santé territorial à Louhans. Et qui regroupera les médecins exerçant dans les antennes de Branges, Sagy, Montpont-en-Bresse, Simard et Simandre. 3 à 4 médecins, 2 gynécologues et 2 infirmières constitueront l'effectif des professionnels de santé de ce nouveau pôle.

Le CSD poursuivra les recrutements de professionnels de santé en mettant en avant les atouts de son organisation pour ces derniers : proximité, salariat, exercice regroupé et coordonné, allègement de la charge administrative grâce au secrétariat médical, diversification des activités et meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle. Ce sont plus de 70 personnels médicaux et para médicaux qui œuvrent ainsi à une meilleure offre de soins sur le territoire au profit de son attractivité et de la santé des citoyens de Saône et Loire.

En parallèle, les soutiens dans le cadre du dispositif « Installeunmedecin » sont maintenus avec un budget total de 71 K€.

✓ L'attractivité touristique

L'année 2022 a connu l'internalisation de l'Association de Développement Touristique et de Promotion du Territoire au sein du Département de Saône-et-Loire et ce, afin de sécuriser juridiquement l'action du Département en matière touristique, tout en veillant à poursuivre la valorisation de la Saône-et-Loire. Ce qui va aussi permettre de renforcer la cohésion des actions tourisme et attractivité au bénéfice de l'ensemble du territoire.

La politique départementale dédiée au tourisme a permis ces dernières années, non seulement de limiter l'impact de la crise sanitaire, mais aussi de permettre un véritable rebond dans l'accueil des touristes en 2021 et davantage encore en 2022, impact largement mesuré lors du pré-bilan du 19 septembre 2022 avec une augmentation de la fréquentation touristique de 17% par rapport à 2021, de 3% par rapport à l'année 2019 et 70% des professionnels du secteur satisfaits ou très satisfaits de leur saison. La Saône-et-Loire a donc retrouvé en 2022, la fréquentation d'avant la crise sanitaire, qualifiée rappelons-le de «cru exceptionnel».

Au regard des actions innovantes menées en 2022, il sera proposé de poursuivre cette dynamique alliant étroitement tourisme et attractivité avec un budget actions 2023 de 1,93 M€ (fonctionnement et investissement).

Les **actions de communication incontournables**, qui apportent une grande visibilité à la Saône-et-Loire, seront poursuivies avec notamment : les campagnes d'affichage, spots radio et achats d'espaces publicitaires magazines pour la Route 71 (0,25 M€), les salons tourisme grand public (65 K€), les actions rattachées au digital (79 K€), les éditions et leurs diffusions (0,1 M€), les relations presse (66 K€).

Pour les cibles prioritaires que sont **l'œnotourisme, le tourisme en famille et les déplacements doux** : un budget global de 0,17 M€ y sera consacré se déclinant ainsi : 33 K€ pour l'œnotourisme ; tourisme en famille avec le concept Aventures Mômes pour 27 K€, vélotourisme et application Voie Verte71, randonnées à hauteur de 0,11 M€ incluant Cycloroute71 qui va relier les différents territoires de Saône-et-Loire par une grande itinérance à vélo à faire en 6/7 jours (comme un grand Tour de Saône-et-Loire) et le décliner sur quelques boucles de 2/3/4 jours de vélo au sein des territoires.

Les partenariats promotionnels de communication se poursuivront avec notamment BFC Tourisme dans le cadre du **Plan Marketing Partagé Bourgogne** et son observatoire ainsi que la valorisation du paysage et du cadre de vie via Villes et Villages Fleuris et Tourisme & Handicap, deux labels nationaux forts en termes d'attractivité. En parallèle, le soutien au développement des « chéquiers découvertes **#Incontournables71** » est reconduit pour l'année 2023 (24 K€).

*L'attractivité du territoire,
au cœur des priorités pour 2023 avec les
projets de Marque 100% Saône-et-Loire et
ECLAT*

Les **évènements départementaux** seront poursuivis pour valoriser le lancement de saison, devenu un temps fort de l'année, le renouvellement tous les 2 ans de la Saint Gabriel qui réunit tous les Ambassadeurs de la Route71, la bourse d'échange de documentations avec les Offices de Tourisme, les partenariats divers et réalisation de supports et objets promotionnels.

Pour présenter de manière dynamique et concrète **l'attractivité du territoire**, 0,14 M€ seront dédiés, entres autres, à la mise en place

d'événements sur Paris et Lyon notamment et à la création de vidéos originales.

✓ **Le service dédié aux associations : ASSO 71**

Asso71 a ouvert ses portes au 1^{er} septembre 2022 avec 5 agents chargés d'accueillir, d'écouter, d'informer, d'orienter et d'accompagner les associations.

Les associations ont beaucoup souffert en 2020 pendant les confinements. Seulement 80 % d'entre elles ont gardé du lien social avec leurs usagers et adhérents. Elles constituent pourtant un élément indispensable de lien social dans les territoires ruraux et elles proposent en plus des services proximité, d'utilité sociale à des prix abordables. Représentant plus de 10% de l'emploi privé les associations sont un fort vecteur de développement local. Asso 71 a pour mission de les accompagner à se développer et pérenniser leurs projets.

A la suite de travaux de concertation et d'un questionnaire transmis à 2000 associations, trois besoins principaux ont été identifiés : 1. Développer le bénévolat, 2. Accompagner les dirigeants associatifs dans la gestion quotidienne de leur activité et 3. valoriser le bénévolat.

*Asso 71 fêtera sa première bougie en
septembre 2023*

En 2023, le service devra étoffer son installation en termes de ressources documentaires et formations. Il devra mettre en place un système de veille, de recensement, d'information et de communication avec les 11 000 associations du département. Il développera la mise en place d'un observatoire de la vie associative afin de mesurer l'impact de son action sur le tissu associatif. Il développera

des animations, évènements et réunions de travail sur les 6 bassins de vie du département mais aussi à l'échelle départementale. Enfin, il développera un plan d'action sur le développement du bénévolat.

✓ Sport et Jeunesse

En 2023, le budget consacré aux sports et à la jeunesse est établi à 2,82 M€ en fonctionnement (y compris la masse salariale) et 0,75 M€ en investissement.

Les dépenses de fonctionnement visent à accompagner les actions des associations sportives et d'éducation populaire, ainsi qu'à développer la citoyenneté et l'engagement des enfants et des jeunes. Les aides se décomposent de la manière suivante. Les moyens attribués à la politique sportive sont de 1,98 M€, dans la continuité de la hausse de 50% décidée en 2020 et maintenue depuis.

Dans le détail, plus de 200 écoles de sports sont aidées pour 0,21 M€ et 0,98 M€ viennent conforter le budget des clubs évoluant sur le plan national. 0,49 M€ soutiennent les plans de développement des comités sportifs départementaux et 0,1 M€ encouragent le parcours de performance de sportifs de haut niveau. 0,13 M€ permettront une nouvelle fois de contribuer à l'organisation de manifestations sportives, réalisés par des partenaires ou par le Département. Enfin, 30 K€ seront de nouveau dédiés pour soutenir les licenciés pour leurs déplacements vers un évènement sportif remarquable et 40 K€ permettront de proposer de nombreuses animations dans le cadre du label « Terre de jeux 2024 ».

Les moyens dédiés aux loisirs et à la jeunesse, s'élevant à plus de 0,45 M€, concernent notamment le Fonds départemental d'aide à la vie associative locale (0,14 M€), les

subventions allouées aux mouvements de jeunesse (0,17 M€) et aux organisateurs d'accueils de loisirs (0,14 M€).

La jeunesse et le sport : dernière ligne droite avant les JO en 2024

Les dépenses d'investissement sont principalement portées par les subventions versées aux 5 collectivités labellisées « Terre de jeux 2024 », à hauteur de 0,6 M€, pour réaliser les travaux des 11 centres de préparation aux Jeux de Paris 2024 sur le territoire départemental. Il s'agit de la dernière tranche des 2,1 M€ attribués à cet effet. En parallèle, 0,15 M€ seront à nouveau consacrés à l'achat d'équipements sportifs effectué par les associations et comités sportifs.

✓ Les sites culturels départementaux

La gestion des sites et musées départementaux est à présent regroupée dans une direction des sites culturels et permet une meilleure mutualisation des moyens et un partage accru des pratiques de gestion dédiées à ces structures différentes de directions classiques.

Sur le **Grand site de France Solutré Pouilly Vergisson**, le plan d'action de la période de labellisation 2020-2025 continue d'être déployé. Les principaux investissements portent cette année encore sur les infrastructures d'accès et d'accueil du public avec, notamment, l'aménagement de l'esplanade du musée de préhistoire (0,28 M€), la requalification du parking de la voie romaine (0,15 M€) et une contribution à la création d'une liaison douce entre Solutré et la voie verte (30 K€). Le travail d'étude et d'inventaire du patrimoine de pierre sèche engagé en 2022 sera aussi poursuivi sur 2023 (50 K€) Pour mémoire, la labellisation Grand Site de France permet que l'ensemble de ces investissements soit appuyé par l'Etat, la Région et la communauté d'agglomération.

Les deux **musées départementaux**, celui de la Préhistoire à Solutré et celui du Compagnonnage à Romanèche-Thorins, maintiendront le rythme de leur programmation, en lien avec les expositions temporaires, « produits d'appel » pour le public en saison.

La qualité de visite est toujours l'axe fort du site départemental des **Grottes d'Azé**, avec des travaux importants de facilitation et de mise en sécurité des visiteurs par le changement de l'éclairage et l'installation de barrières de sécurité. L'ouverture de l'ENS en 2022 devrait amener un nouveau public sur le site, qui proposera des animations tout au long de la saison en complément des visites guidées classiques ou thématiques. Le budget de fonctionnement (54 K€) et d'investissement (15 K€) pour l'animation du site reste stable par rapport à 2022.

En matière de recettes de fonctionnement, l'objectif de 2023 est de revenir sur tous les sites à un niveau de fréquentation équivalent à celui de l'année 2019, qui se traduirait par des produits en proportion (près de 0,4 M€ pour l'ensemble).

En 2023, le Département poursuit son investissement et ses actions dans la culture pour tous

En 2023 le budget **du Centre Eden** sera de l'ordre de 95 K€ en fonctionnement. En légère augmentation par rapport à 2022 (+ 7 K€) du fait principalement de l'augmentation des coûts (alimentation, transport sur site des scolaires, papiers, ...), ce budget sera consacré au fonctionnement et à l'animation du site (besoins pédagogiques, communication, programmation d'évènements, produits boutique...). Les recettes attendues pour l'année 2023 seraient de 0,21 M€ sachant que par comparaison, les recettes de l'année 2021 impactée par la crise sanitaire ne se sont élevées qu'à hauteur de 78 K€.

En investissement, le budget du Centre Eden s'élèvera à 0,16 M€. Une part est consacrée aux investissements récurrents (18 K€) et aux expositions temporaires (10 K€). Ces budgets permettent l'achat pour l'essentiel de matériels pédagogiques, de matériels de médiation, d'œuvres d'art ou encore la conception des expositions temporaires.

60 K€ seront consacrés à l'aménagement du parc et en parallèle, 70 K€ serviront à l'aménagement de la mare :

- Conçu comme un prolongement de l'espace muséographique vers l'extérieur, le parc est un lieu de vie, utilisé à la fois comme support pour les animations, comme lieu d'observation de la nature ou encore comme lieu d'accueil de spectacles. De nombreux aménagements (conception de jardins thématiques, pose de nichoirs/ HLM à insectes, plateforme de compostage...) ont déjà été effectués par le passé pour valoriser ce parc. Ce nouveau projet est un projet d'aménagement plus global offrant aux visiteurs un parcours ludique et immersif au sein du parc, avec des aménagements spécifiques (jeux, sonorisation...). Un platelage (cheminement en bois) permettra de contempler la vie de la mare et servira également de scène pour accueillir des spectacles extérieurs.
- L'étanchéité de la mare doit être revue afin de résoudre le problème de baisse de niveau d'eau. Point central, la mare est un élément phare et indispensable, permettant de mener de nombreux projets d'éducation à l'environnement auprès de nos publics. Lieu propice à la biodiversité, elle participe à l'attractivité du parc et permet de sensibiliser au respect de la biodiversité.

En 2023, le budget du Lab71 s'élèvera à 73 K€ en fonctionnement permettant d'assurer l'ensemble de la programmation annuelle du site, qu'elle soit grand public ou scolaire (fournitures pour les animations, communication, programmation d'évènements, produits destinés à la vente...). La hausse du budget par rapport à l'exercice 2022 (2 K€) reste modérée malgré l'inflation des prix et les incertitudes liées à la conjoncture. Les recettes attendues pour 2023 s'élèvent à 56 K€.

Le budget d'investissement du Lab 71 s'élèvera à 43 K€. 18 K€ sont programmés pour assurer le renouvellement et l'achat de matériels pédagogiques (investissements récurrents), 20 K€ sont destinés aux adaptations des expositions temporaires et 5 K€ sont destinés à la conception de malles pédagogiques pour accompagner les actions pédagogiques itinérantes, en lien également avec les journées hors les murs.

Le Département soutient l'**Ecomusée de Pierre de Bresse** dont il est le premier financeur. Pour permettre à l'association de fonctionner et réaliser ses objectifs, le Département met à sa disposition une part conséquente des moyens humains et techniques qui lui sont utiles et lui attribue annuellement une subvention (90 K€).

Le Département assure l'entretien du château de Pierre-de-Bresse et y réalise régulièrement des travaux d'amélioration. Pour répondre à la fois aux obligations de restauration du clos et du couvert, des clôtures et des accès, ainsi qu'aux obligations d'accessibilité de l'ERP, il a engagé un programme important de travaux de restauration et d'aménagement des bâtiments.

✓ Réseaux de lecture publique et action culturelle

En 2022, la Direction de la lecture publique et la Mission action culturelle des territoires ont fusionné au sein du nouvelle direction : la Direction de la lecture publique et de l'action culturelle (DLPAC). Cette fusion est l'opportunité de croiser l'accompagnement des politiques culturelles des territoires pour une plus grande cohérence de l'offre sur le terrain. Concernant l'année 2023, la DLPAC consolidera son organisation et disposera à ce titre d'un budget de fonctionnement égal à l'enveloppe budgétaire 2022 (2,27 M€).

Sont ainsi reconduits pour 2023, pour la partie « action culturelle » (2,12 M€), les projets culturels de territoire, les soutiens en faveur du spectacle vivant et de la diffusion culturelle ainsi que les actions menées dans le cadre de l'enseignement artistique et de la pratique amateur.

En ce sens, elle poursuit son action inscrite dans le cadre du schéma des enseignements artistiques 2020-2024. Elle apporte également un soutien essentiel au monde culturel (compagnies, manifestations et structures du territoire) encore fortement éprouvé par les différentes crises nationales et internationales. Enfin, elle porte et soutient des actions de développement de projets culturels à l'échelle des bassins de vie et intercommunales pour favoriser les dynamiques culturelles notamment dans les zones rurales.

Le livre comme vecteur de la transmission et de la culture

Pour la lecture publique avec un budget de fonctionnement de 0,15 M€ et de 0,30 M€ en investissement, elle poursuit son action inscrite au schéma départemental de développement des bibliothèques 2021-2024 et bénéficie à ce titre de 3 sources de subvention : le Contrat départemental de lecture itinérance, le label

bibliothèque numérique de référence et une labellisation Premières pages dans le cadre de son action en faveur de la petite enfance.

Tout en renforçant l'accompagnement en ingénierie, le Département continuera de soutenir les porteurs de projets d'investissements culturels par le biais du dispositif « Conseils et accompagnement culturels au service des territoires » avec une nouvelle enveloppe d'engagement de 0,2 M€. Enfin comme chaque année, le Département organisera des manifestations, comme le festival Sans décoder, et portera des projets partenariaux avec une enveloppe budgétaire stable par rapport à l'exercice 2022 (55 K€).

✓ **Les archives départementales et le patrimoine**

Sur le plan des archives départementales, 2023 sera marquée par l'ouverture de nouvelles salles d'accueil du public avec en parallèle l'achat de nouveaux mobiliers (70 K€) pour ce nouvel espace accessible aux PMR. L'autre partie des crédits d'investissement (0,18 M€) attribués pour l'année permettront comme en 2022 de couvrir les achats de documents et de matériel de conservation préventive, la réalisation de programmes de restauration, de numérisation, de classement et de valorisation des archives. Pour les dépenses de fonctionnement, le montant budgété (31 K€) restera équivalent à 2022 pour permettre principalement l'achat de prestations diverses liées à la connaissance et à la valorisation des archives.

Le patrimoine étant identifié comme l'un des principaux vecteurs de l'attractivité du territoire, les aides apportées aux structures patrimoniales ont été maintenues au même niveau que 2022 : associations et porteurs de projets d'animation et de valorisation (126 K€), musées associatifs (0,12 M€) incluant l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne (90 K€) et l'Académie François Bourdon (25 K€).

L'enveloppe pour le soutien aux musées publics pour leur programmation restera à 30 K€. La participation à l'Etablissement public de coopération culturelle (EPCC) Bibracte sera comme les années antérieures de 0,1 M€.

Le Département apporte son soutien à la restauration du patrimoine en aidant les associations engagées dans ce type d'intervention (53 K€) et les propriétaires privés (nouvelle enveloppe de 0,2 M€) auxquels s'ajoutent 50 K€ via la Fondation du patrimoine ; les projets de restauration portés par les collectivités sont, eux, instruits dans le cadre de l'appel à projets départemental et via le dispositif d'aide et conseil culturels aux territoires.

En matière de recettes, l'Etat contribuera à l'acquisition exceptionnelle des archives de Lamartine réalisée en 2022, et devrait reconduire son soutien à la restauration de collections d'archives d'Ancien Régime avant leur numérisation et leur mise en ligne. L'ouverture d'un module de paiement en ligne facilitera la gestion des encaissements des recettes sur la régie des archives.

Enfin, dans la perspective de la commémoration du 80^{ème} anniversaire de la Libération, un important volume d'archives de la Seconde guerre mondiale feront l'objet d'une prestation de classement et un fonds départemental sera ouvert sur les années 2023-2024 pour soutenir les projets que présenteront les collectivités et les associations : érection ou restauration de monuments commémoratifs, valorisation des lieux de mémoire, circuits d'interprétation, publications, etc. (250 K€ pour l'année 2023). L'organisation d'événements et de manifestations, quant à elle, pourra être subventionnée dans le cadre du dispositif d'aide à la valorisation et à l'animation du patrimoine mentionné plus haut.

Depuis 2019, les sites culturels sont équipés de tables tactiles multi-utilisateurs qui sont également utilisées pour animer les événements auxquels participe le Département. En 2023, une nouvelle version



BUDGET 2023

Pour la Saône et Loire, le Département agit !

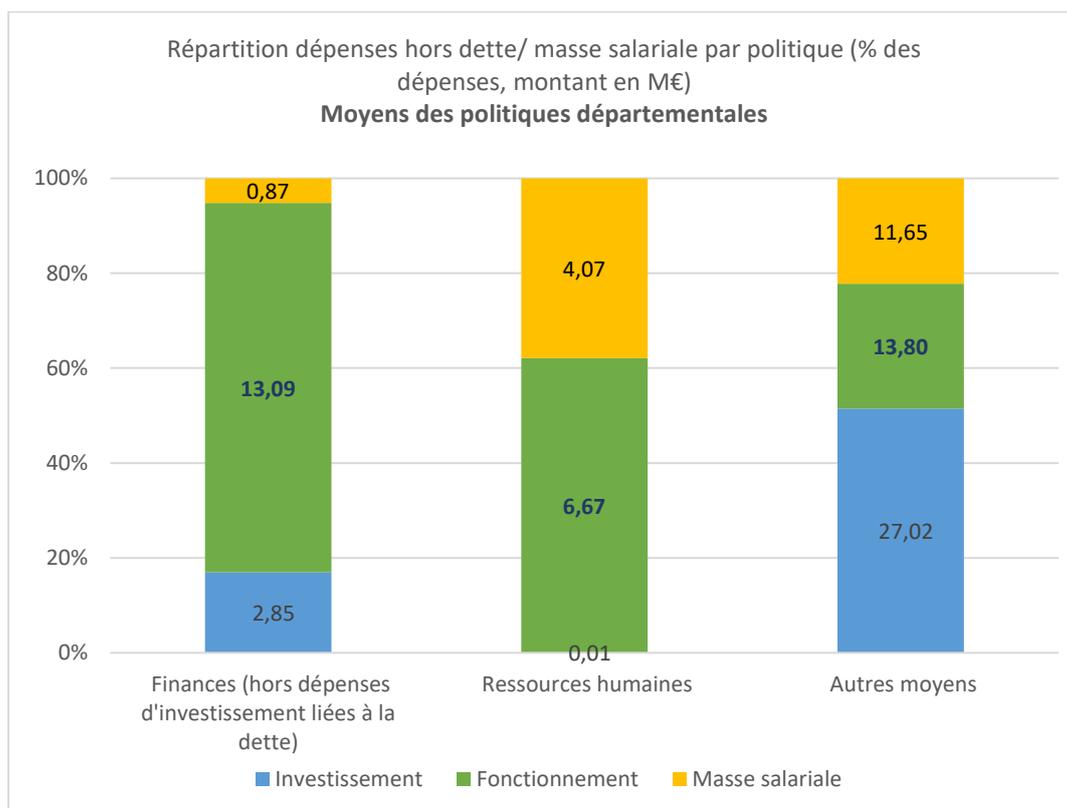
de l'outil de médiation numérique commun sera installée, permettant aux sites d'exercer pleinement leur mission de transmission des

connaissances et d'accès démultiplié à la culture.

MOYENS ALLOUES A LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES

Les moyens départementaux permettent le déploiement de l'action et l'ambition départementale. Dans un contexte d'inflation, d'approvisionnements en matières premières plus difficiles et d'envolée des prix, mais aussi

de besoins en compétences et accompagnement, ils portent la charge de la maîtrise des coûts et de maintien en même temps de capacité d'action sur les politiques publiques et les projets départementaux.



*« Fonctionnement » Finances : ensemble de la charge annuelle des intérêts de la dette, de la contribution au fonds de solidarité, des crédits de fonctionnement des groupes, politiques, et de la subvention de fonctionnement au Centre de de santé.

✓ Ressources humaines

La masse salariale de l'ensemble de la collectivité s'élève à 122,9 M€.

L'ensemble des charges de personnel au sens large des budgets consolidés, indemnités des élus déduites, représente près de 21,54 % des charges de fonctionnement de la collectivité et agrège aux rémunérations brutes chargées les

remplacements sur emplois momentanément vacants soit une proportion constante par rapport au BP 2023.

Plusieurs modifications de périmètre effectives en 2022 auront des effets en année pleine en 2023 :

- L'impact en année pleine de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique (+3 M€)
- la poursuite de l'effort d'investissement de la collectivité pour développer les compétences locales par la voie de l'apprentissage ;
- l'achèvement de la revalorisation indiciaire nationale (protocole « parcours professionnels, carrières et rémunérations », PPCR) pour une partie des agents de catégorie C et de catégorie B, ainsi que pour les agents de catégorie A, couplée à la poursuite du transfert primes / points (2ème tranche, après une mise en œuvre partielle pour moitié en 2017) en faveur des agents de catégorie A.

D'autre part, plusieurs mesures nouvelles devraient induire un effet haussier sur la masse salariale :

- Le fonctionnement en année pleine du nouveau service d'appui à la vie associative (Asso71) et de la mission Tourisme (suite à l'internalisation en cours d'année 2022 de l'Association départementale du Tourisme) ;
- Le renforcement du service départemental de l'accueil familial par le recrutement de nouveaux accueillants familiaux ;
- l'ouverture du Centre de santé territorial de Louhans et le développement de nouvelles antennes ;
- la mise en application de mesures nationales de revalorisation pour les plus basses rémunérations par le relèvement de l'indice de

rémunération plancher et la modification du déroulement de carrière en catégorie C d'une part, pour les professionnels de la filière médico-sociale par la transposition des principes du Ségur de la santé à la fonction publique territoriale d'autre part.

Par ailleurs la gestion des ressources humaines prévoit les crédits nécessaires aux parcours professionnels tant en accompagnement qu'en formation (0,94 M€) et à l'indemnisation des déplacements des agents départementaux dans l'exercice de leurs missions (0,7 M€). S'ajoutent les diverses prestations d'action sociale en faveur des personnels (2,32 M€).

✓ Finances

La fonction financière s'organise autour de missions de coordination et pilotage budgétaire, de prospective financière, de pilotage de la donnée financière et de qualité et d'exécution comptables pour un montant annuel représentant près de 16,8 M€ masse salariale comprise.

En fonctionnement, le poste principal concerne le remboursement des annuités d'emprunt, relativement stable en 2021 et 2022 grâce à une conjoncture de taux bas. En 2023, le Département parvient à préserver cette stabilité par son endettement modéré en dépit de taux d'intérêt en nette croissance.

Les charges financières représentent ainsi 13,09 M€ en fonctionnement, dont 3,7 M€ pour les intérêts de la dette et 5,15 M€ pour la contribution du Département au fonds de péréquation de DMTO, prévu en hausse de près de 0,4 M€ par rapport au budget primitif de 2022 du fait d'une prévision de recettes de DMTO 2022 favorables.

Pour le fonctionnement des trois groupes politiques 0,44 M€ de crédits sont également

prévus conformément au règlement intérieur de l'Assemblée départementale.

Sont aussi inscrits les crédits nécessaires aux frais de représentation règlementaires et aux besoins en conseils et expertises financières à hauteur de 0,17 M€.

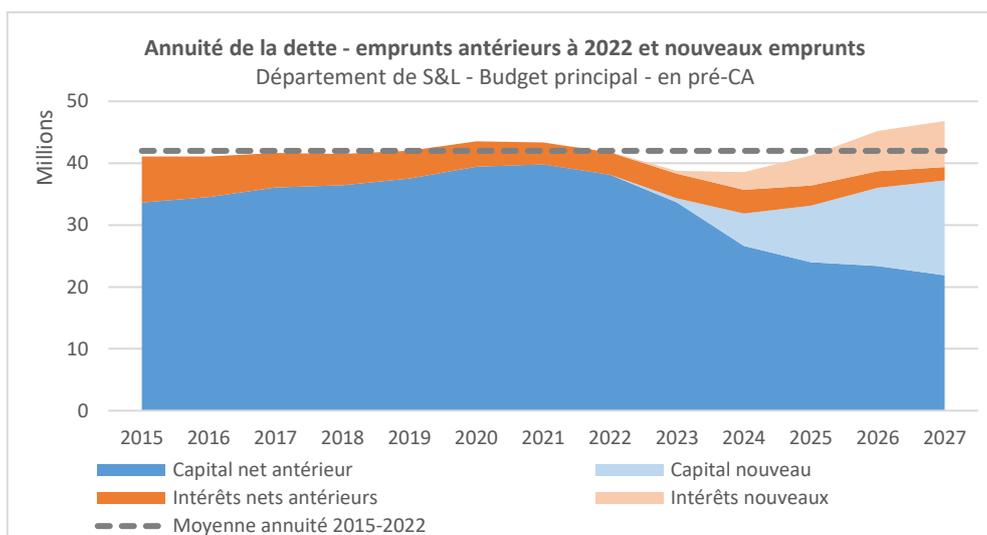
Afin de gérer les mouvements financiers entre les étapes budgétaires, 0,31 M€ sont inscrits au budget. En outre, 0,3 M€ sont consacrés aux annulations de titres. S'ajoutent 1,5 M€ de dépenses imprévues de fonctionnement et 2 M€ de dépenses imprévues d'investissement comme le prévoit la réglementation du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Enfin la subvention de fonctionnement au Centre de santé départemental en vue

d'assurer des missions de service public, notamment pour la protection maternelle et infantile est maintenue à 1,25 M€.

En investissement, sont inscrits 33,8 M€ correspondants au remboursement du capital de la dette, 4,47 M€ sont consacrés par ailleurs aux opérations sur les anciens crédits revolving du Département (-3,3 M€/BP 2022) et 1,6 M€ au remboursement des lignes de trésorerie.

Une dotation de 0,3 M€ sur les provisions pour risque comptabilisée en dépense et concernant les admissions en non-valeur est effectuée.



✓ Autres moyens

Le budget total consacré aux autres moyens internes s'élève à 52,47 M€ y compris la masse salariale.

Moyens généraux

S'agissant des **moyens généraux**, le fonctionnement pour 2023 est proposé à 5,02 M€. Le budget est globalement en baisse

suite à des changements de périmètre au sein de directions de la collectivité.

Hors transfert, le budget est en hausse de 2,9 %, à cause notamment de l'inflation du prix des équipements et fournitures (dont prix des carburants évalué à +20 %) mais aussi de l'augmentation des besoins liés à la mobilité et aux équipements des agents de la collectivité.

L'investissement pour 2023 s'établit quant à lui à 4,72 M€, consacrés d'une part aux équipements généraux des services (0,15 M€), pour l'acquisition de matériels destinés aux manifestations (0,07 M€) et d'autre part aux acquisitions de véhicules et matériels (4,5 M€) qui intègrent l'accélération du projet d'acquisition de véhicules légers électriques (flotte propre multipliée par 7). Cette opération se prolongera jusqu'en 2025 et permettra de diminuer à compter de 2023 les charges de carburant.

Patrimoine immobilier départemental et gestion immobilière

S'agissant spécifiquement du patrimoine immobilier, le fonctionnement s'établit à 4,64 M€ (0,45 M€ pour la gestion immobilière). Ce budget est fortement en hausse suite à l'augmentation du prix des énergies (gaz et électricité : + 300 %).

L'investissement s'établit à 16,13 M€ (0,3 M€ pour la gestion immobilière), soit une hausse de 14% comparée aux investissements votés au BP 2022. En effet, plusieurs projets démarrés en 2021 seront encore en travaux et mobiliseront des crédits en 2023 : construction de la MLA de Paray (2,5 M€), la vêtture isolée de la MDS Deliry à Chalon (0,37 M€), restructuration des Epinoches (2,1 M€), ou la construction du CE de Fleurville (2,07 M€) et du CE de Verdun sur le Doubs (0,76 M€), la rénovation du clos couverts des bâtiments Loire et Saône à Duhesme (1,9 M€), la rénovation des éclairages des grottes d'Azé (0,82 M€), la restructuration de l'accueil au Centre Eden (0,47 M€), la cour d'honneur et l'accessibilité au Château de Pierre de Bresse (0,44 M€). Les études opérationnelles seront également engagées pour le projet de restructuration de la MDS du Creusot (0,2 M€), la restructuration sous forme de marché global de performance des archives Départementales

(0,25 M€) et l'extension du laboratoire d'analyse sur le site de Duhesme (0,32 M€). Le budget 2023 prévoit également des déploiements de bornes de recharges (0,8 M€) pour les véhicules électriques, la pose de dispositifs de télé-relève (50 K€). Une enveloppe globale destinées aux multiples travaux dans les bâtiments est maintenue (0,98 M€).

Les moyens informatiques

La ressource informatique et la fiabilité des moyens à mettre à disposition s'avèrent plus que jamais décisifs pour la bonne opérationnalité de l'action départementale. Compte tenu des menaces de piratage importantes dont les collectivités locales peuvent être la cible, le Département maintient un niveau élevé d'infrastructure et de sécurité

La proposition de budget s'élève à 6,12 M€ répartis entre l'investissement pour les moyens informatiques de la collectivité pour 4,4 M€ et 1,72 M€ pour la maintenance des applications et les abonnements. Ce budget est en progression suite à la reprise de gestion des copieurs par la direction en charge

En investissement, les axes d'intervention ciblent principalement :

- Le développement des télé-services afin de faciliter les démarches en ligne et optimiser le travail des agents, la poursuite des chantiers de dématérialisation des documents papier.
- Le renouvellement des logiciels et leur remise à niveau. (1,84 M€)

Le renouvellement de serveurs et le remplacement des postes de travail devenus obsolètes, pour 1,55 M€ ;

L'acquisition des licences associées aux serveurs, à la bureautique, aux sauvegardes et au stockage pour 1 M€.

La messagerie sera basculée dans le cloud en 2023, L'intranet Vitam'in et le site institutionnel seront modernisés. Le déploiement et renouvellement des équipements de mobilité (PC portables, smartphones etc.) sera poursuivi.

Le budget de fonctionnement supporte les dépenses de téléphonie relatives à la location de lignes (69 sites), l'hébergement d'applications, la gestion des copieurs et des consommables d'imprimantes les abonnements et communications téléphoniques ; des charges de maintenance des applications et des matériels, l'assistance extérieure.

Coordination et fonctions transversales

Le budget global affecté à la mission coordination et fonctions transversales (près 0,4 M€) reste, globalement et comme les années précédentes, stable.

La mission coordination et fonctions transversales a vu son périmètre réorganisé en 2022 avec le développement d'un service relations élus permettant d'assurer au mieux les fonctions supports à destination de l'ensemble des élus départementaux et d'un service relation usagers. Ces deux missions viennent s'ajouter aux deux services historiques de l'Assemblée et de la documentation,

La stabilité des dépenses est maintenue en dépit de la hausse importante du coût des abonnements liée à celle du papier. La fonction d'appui à la recherche de financements externes, mise en place au sein de la mission, a pour objet, en lien avec les directions et la direction des finances, d'optimiser la recherche de financements pour les divers projets départementaux.

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement affectées à la prise en charge des dépenses d'abonnement et de documentation de la collectivité, au paiement

des diverses cotisations à des associations de collectivités ou des subventions de fonctionnement à des associations d'élus, d'anciens combattants, syndicales et de consommateurs.

Les crédits affectés permettent également d'assurer le paiement des frais de déplacement et de formation des élus ainsi que l'organisation des réunions de l'Assemblée départementale ainsi que la conduite d'actions de coopération décentralisée avec la Ville de Tahoua au Niger et la Région de Varaždin en Croatie. En 2022, la mission, a été aussi très présente dans la logistique et l'organisation de l'envoi de dons à destination de la population ukrainienne et qu'elle a également mis en œuvre des aides exceptionnelles aux organisations venant au secours des populations et une aide aux associations qui ont elles aussi acheminé du matériel destiné aux ukrainiens.

Dès le début de l'année 2023, un nouveau logiciel de gestion des rapports et délibérations sera mis en œuvre dans le souci d'une sécurisation du processus juridique et d'une optimisation des divers circuits de validation.

La communication départementale

Les dépenses de communication (1,13 M€) ont pour mission de traduire l'action publique départementale. Elles poursuivent des objectifs d'information du public, d'explication et d'accompagnement de décisions, de défense des valeurs et de promotion des politiques départementales, de dialogue entre les institutions et les citoyens. Dans le cadre de ces missions, le service des éditions départementales a rejoint les équipes en charge de la communication pour une meilleure coordination de son activité.

La périodicité à 6 numéros du magazine départemental au lieu de 4 et la forte augmentation du coût du papier conduisent à



BUDGET 2023

Pour la Saône et Loire, le Département agit !

une progression du budget de +0,1 M€ par rapport à 2022.

Les affaires juridiques et les assurances

Les dépenses en matière juridique s'établissent à 0,78 M€ pour 2023 dont 0,7 M€ au titre des assurances.

SOUTENABILITE FINANCIERE DU BUDGET PRIMITIF POUR 2023

L'exercice 2023 est marqué, une nouvelle fois, par les incertitudes et les tensions pour les collectivités territoriales, et en particulier pour les Départements. Des **risques importants sur les dépenses subsistent**, liés aux effets de l'inflation de 2022 et de celle projetée en 2023. De **fortes incertitudes sur les recettes demeurent également**, du fait des circonstances économiques auxquelles le Département est de plus en plus exposé au fur et à mesure des réformes de la fiscalité locale.

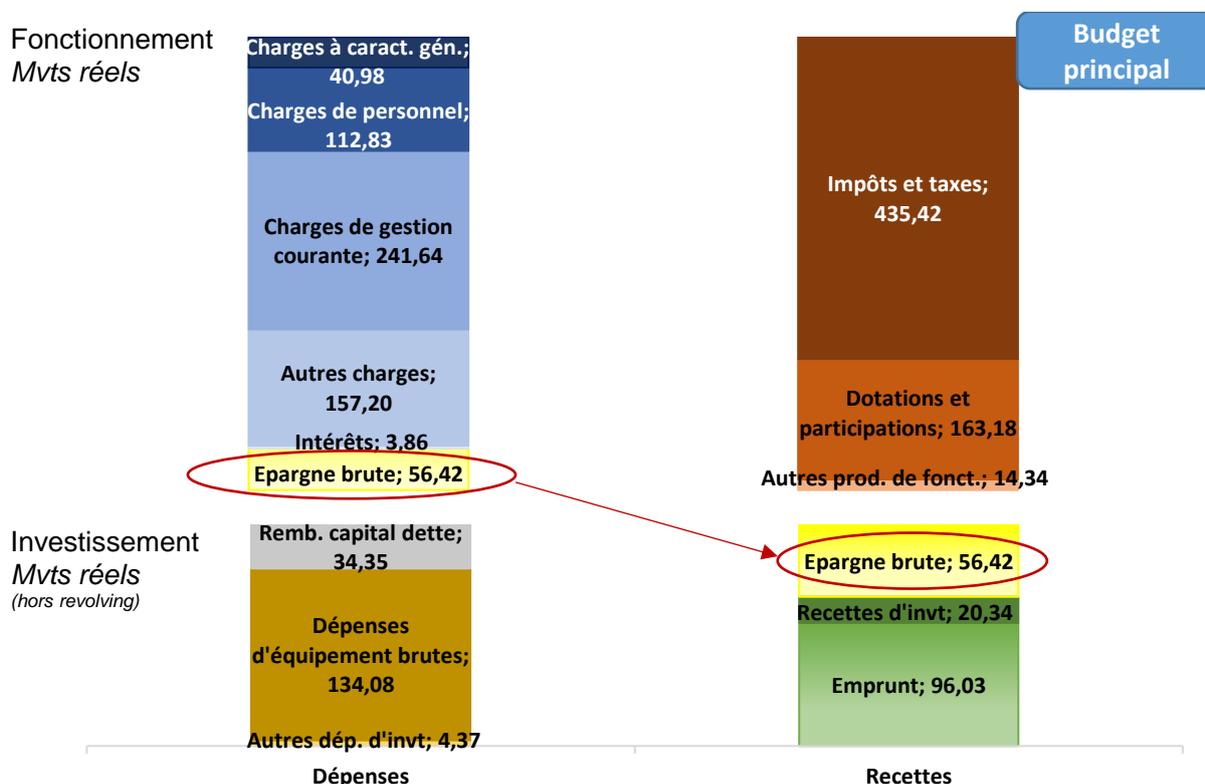
A cela, s'ajoute l'éventualité du **retour à la contrainte de l'Etat sur l'évolution des dépenses** dans le cadre des « pactes de confiance ».

Malgré ce contexte, le Département de Saône-et-Loire souhaite poursuivre **son ambition** pour son territoire, afin de ne pas ajouter de la crise à la potentielle crise et d'éviter les décisions procycliques. Il

maintiendra ainsi en 2023 un **niveau d'intervention** conséquent tout en souhaitant préserver la soutenabilité financière de ce budget.

L'**épargne brute**, dégagée par les recettes et dépenses de fonctionnement prévues en 2023, atteindrait plus de **56 M€ au budget primitif, soit 66 M€ en budget exécuté**. Si ce niveau de marge brute resterait soutenable, il serait bien inférieur à celui attendu en 2022 (environ 90 M€) du fait d'une moindre dynamique des recettes et de dépenses à la hausse.

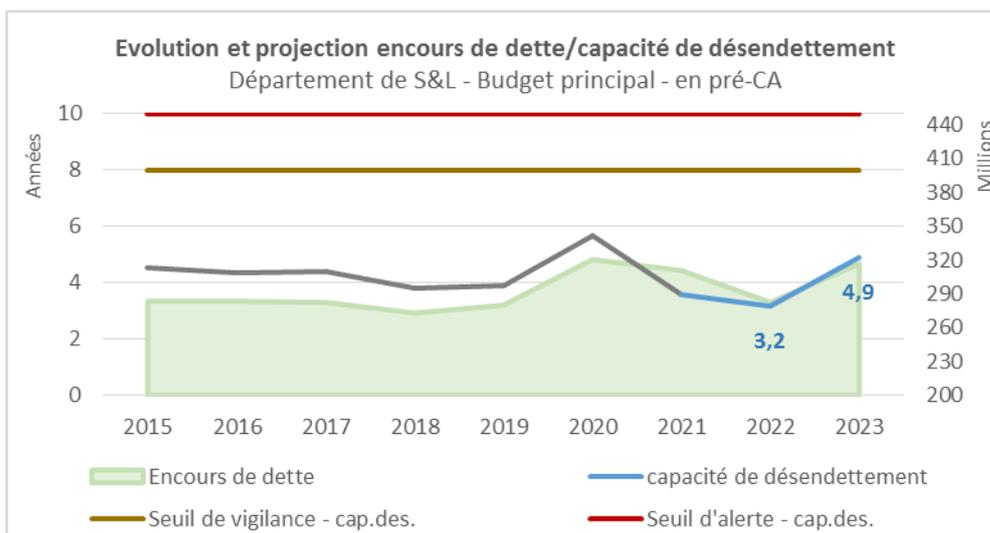
L'épargne ainsi dégagée en fonctionnement permet de financer la forte ambition des projets d'investissement avec plus de 138 M€ de dépenses au budget principal et 180 M€ en budget consolidé.



* la prévision d'emprunt n'intègre pas les écritures de résultats établis en cours d'année

Si le budget présenté est équilibré par un recours à l'emprunt d'un peu plus de 96 M€, les prévisions de compte administratif anticipé pour 2023 permettent d'envisager l'évolution du stock de dette départementale entre 315 et 340 M€ après le désendettement de 28 M€ en 2022.

Aussi, la capacité de désendettement du Département devrait se situer à 4,9 années en 2023. Le niveau d'endettement de la collectivité resterait ainsi bien en deçà des seuils d'alerte (8 ans) ou critique (10 ans) en 2023.



ANNEXE 2

TRAVAUX ROUTES ET INFRASTRUCTURES DEPARTEMENTALES

PROGRAMMATION PREVISIONNELLE DES OPERATIONS 2023

EPI - DEVELOPPEMENT ET SECURISATION DU RESEAU

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2023
Le Breuil	D984	Talus à stabiliser	4 000 000,00 €
Laizy	D681/994	Reprise du carrefour	
Saint Eusèbe	D102	Reprise des rives	
Saint Sernin du Bois	D138	Confortement de talus et reprise de chaussée	
Gourdon	D980	Reprise de virages	
La Chapelle au Mans	D198	Recalibrage / reprofilage de la chaussée	
Clessy	D25/D226	Modification du carrefour	
Bois-Sainte-Marie	D25/D79	Modification du carrefour	
St Igny de Roche	D83/201	Modification du carrefour	
Chauffailles	D985	Reprise de dévers	
Gueugnon	D60	Reprise de dévers	
Bourbon Lancy	D60	Reprise de dévers	
Saint Germain du Plain	D933/18	Carrefour à reprendre	
Saint Vallerin	D981	Reprise de dévers	
Demilly	D19	Aménagement des accotements	
Lessard le National			
L'Abergement Sainte Colombe	D678/218	Aménagement de carrefour	
Sens sur Seille	D970	Réfection de couche de roulement	
Cluny	D980/15p	Aménagement de carrefour	
Azé	D15	Dégagement visibilité	
Saint Léger sous la Bussière	D45/322	Aménagement de carrefour	
Charbonnières	D103/86	Aménagement de carrefour	
Dompierre-Les-Ormes	D41	Confortement de talus	
Montmelard	D41	Confortement de talus	
La Vineuse sur Frégande	D980	3 zones accumulation tout accident	
Saint Marcellin de Cray	D980	Reprise de dévers	
Chasselas	D31	Confortement de talus	
Ameugny	D981	Reconquête d'accotements	
Taizé			
La Chapelle de Guinchay	D95/186	Aménagement de carrefour	
TOTAL :			4 000 000,00 €

EPI - AMELIORATION ET RENFORCEMENT DES RD

STA	RD	Nature des travaux	CP 2023
ALC	Divers	Réfection des couches de roulement	2 040 000,00 €
CHB	Divers		2 340 000,00 €
CHL	Divers		3 030 000,00 €
LHS	Divers		1 640 000,00 €
MCS	Divers		2 050 000,00 €
Grave émulsion	Divers		900 000,00 €
TOTAL :			

EPI - VOIES VERTES

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2023
Divers	Divers	Réparation lourdes	1 000 000,00 €
Berzé le Chatel Sologny		Tunnel du Bois Clair - Phase 2 travaux d'éclairage	
TOTAL :			1 000 000,00 €

EPI - VOIES VERTES 2020 2027 - ETUDES SCHEMA DIRECTEUR VV

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2023
Divers	Divers	Etudes nouvel itinéraire	250 000,00 €
TOTAL :			250 000,00 €

EPI - REPARATIONS ET AMELIORATIONS DES OUVRAGES D'ART

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2023
Divers	Divers	Travaux courants OA	1 000 000,00 €
Issy l'Evêque	D42	Pont du Roué	
Autun	D681	Pont de décharge 3	
Ciry le Noble	D60	Réparation du pont de Champ Bouton	
Saint Léger les Paray	D352	Réparation du pont de Mouillargues	
Bourbon-Lancy	D973	Pont du fourneau - mise en place d'un alternat de circulation	
Bellevesvres	D73	Réparation du pont d'Or	
Torpes	D137	Réparation du pont des Lorances	
Viré	D15	Mur de Soutènement	
Cluny	D15	Réparation du mur	
Crêches sur Saône	D906	Reprise de l'ancien passage inférieur	
La Chapelle de Guinchay	D906	Réparation des garde-corps du pont des Guicheries	
Mâcon	D906	Réparation du pont de la Gouille	
TOTAL :			

EPI - OPERATIONS LOURDES SUR OUVRAGES D'ART

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2023
Saint Symphorien de Marmagne	D268	Pont du Bourdeau	1 200 000,00 €
Montchanin	D28	Pont de la cité des quarts	
Etang sur Arroux	D994	Pont du Mousseau	
Remigny	D109	Pont de Remigny	
Ecuisses	D18	Pont de Jeanne Rose	
Saint-Rémy	D69	Pont Paron	
Saint-Marcel	D5A	Pont de la Levée	
Sens-sur-Seille	D970	Pont de l'Estalet	
Rancy	D475	Pont de Chevreuse	
TOTAL :			1 200 000,00 €

EPI - BARRAGE DU PONT DU ROI

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2023
Tintry		Réhabilitation du barrage d'alimentation en eau potable du secteur	20 000,00 €
TOTAL :			20 000,00 €

EPI - SECURISATION DES ACCOTEMENTS

STA	RD	Nature des prestations	CP 2023
ALC	Divers	Suppression progressive des points comme des têtes d'aqueducs non protégées, murets latéraux dans l'accotement, obstacles latéraux...	30 000,00 €
CHB	Divers		30 000,00 €
CHL	Divers		30 000,00 €
LHS	Divers		30 000,00 €
MCS	Divers		30 000,00 €
TOTAL :			150 000,00 €

EPI - DISPOSITIFS DE RETENUE

STA	RD	Nature des prestations	CP 2023
ALC	Divers	Achat et mise en œuvre de dispositifs de retenue	35 000,00 €
CHB	Divers		39 000,00 €
CHL	Divers		26 000,00 €
LHS	Divers		23 000,00 €
MCS	Divers		27 000,00 €
TOTAL :			150 000,00 €

EPI - SIGNALISATION HORIZONTALE

STA	RD	Nature des prestations	CP 2023
ALC	Divers	Peinture de signalisation sur les routes (axes, marquages de priorité...)	138 000,00 €
CHB	Divers		155 000,00 €
CHL	Divers		107 000,00 €
LHS	Divers		92 000,00 €
MCS	Divers		108 000,00 €
TOTAL :			600 000,00 €

EPI - SIGNALISATION VERTICALE DE POLICE

STA	RD	Nature des prestations	CP 2023
ALC	Divers	Fourniture de panneaux de police	69 000,00 €
CHB	Divers		78 000,00 €
CHL	Divers		53 000,00 €
LHS	Divers		46 000,00 €
MCS	Divers		54 000,00 €
TOTAL :			300 000,00 €

EPI - SIGNALISATION DIRECTIONNELLE SUR MAT

Commune	RD	Nature des prestations	CP 2023
Divers	Divers	Achat de signalisation directionnelle sur mât	400 000,00 €
TOTAL :			400 000,00 €

EPI - COMPTEURS ROUTIERS

Commune	RD	Nature des prestations	CP 2023
Divers	Divers	Achat de compteurs routiers	30 000,00 €
TOTAL :			30 000,00 €

EPI - TRAVAUX D'AMENAGEMENT SUR RESEAU DEPARTEMENTAL POUR PARTENAIRES

Commune	RD	Nature des prestations	CP 2023
Rozey	D981	Aménagement du carrefour avec la voie communale	150 000,00 €
Prissé	D89/45	Aménagement d'un giratoire	600 000,00 €
TOTAL :			750 000,00 €

EPI - ACQUISITIONS FONCIERES

Commune	RD	Nature des prestations	CP 2023
Divers	Divers	Acquisition de terrains pour la réalisation d'opérations routières	20 000,00 €
TOTAL :			20 000,00 €

EPI - ETUDES ROUTIERES ET PRESTATIONS PREALABLES AUX TRAVAUX ROUTIERS

Commune	RD	Nature des prestations	CP 2023
Divers	Divers	Etudes géotechniques, levés topographiques, analyses amiantes et HAP, inspections détaillées des ouvrages d'art et visites d'appui...	302 000,00 €
TOTAL :			302 000,00 €

EPI - PARTICIPATIONS FINANCIERES ROUTES ET VOIES D'EAU

STA	RD	Nature des prestations	CP 2023
Divers	Divers	Divers	385 000,00 €
TOTAL :			385 000,00 €

AP - VOIES VERTES 2011 2015

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2023
St Léger sur Dheune à St Julien sur Dheune			412 905,00 €
TOTAL :			412 905,00 €

AP - REPARATION DES TROTTOIRS DE 2 OUVRAGES / SNCF PARIS MARSEILLE

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2023
Divers	673	Réfection étanchéité et reprise des maçonneries	879 537,00 €
TOTAL :			879 537,00 €

AP - PONT DE THOREY

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2023
Sennecey le Grand		Remise en état du pont	2 503 068,00 €
TOTAL :			2 503 068,00 €

AP - PONT SUR LE DOUBS A NAVILLY

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2023
Navilly		Remise en état du pont	1 000 000,00 €
TOTAL :			1 000 000,00 €

AP - PONT SUR LA LOIRE A CHAMBILLY

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2023
Chambilly		Etudes	60 000,00 €
TOTAL :			60 000,00 €

AP - PONT SUR LA LOIRE A IGUERANDE

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2023
Iguerande		Etudes	50 000,00 €
TOTAL :			50 000,00 €

AP - PONT SUR LA SAONE DE BRAGNY ET VERDUN

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2023
Bragny et Verdun		Etudes	80 000,00 €
TOTAL :			80 000,00 €

AP - PONT SUR LA SEILLE À LA TRUCHÈRE

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2023
La Truchère		Etudes	50 000,00 €
TOTAL :			50 000,00 €

AP - RECONSTRUCTION DES BUSES DU LAC DE LA SORME

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2023
Les Bizots	D102	Démarrage des études	20 000,00 €
TOTAL :			20 000,00 €

AP - TRAVAUX BAC PONT DU ROI

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2023
Tintry		Bassin d'alimentation de captage	63 450,00 €
TOTAL :			63 450,00 €

AP - DESSERTE ZI NORD SAONEOR

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2023
Champforgeuil, La Loyère, Fragnes		Création d'une voie de desserte du parc d'activités Saoneor	231 743,00 €
TOTAL :			231 743,00 €

AP - RCEA PHASES 2 ET 3 PROGRAMME ACCELERATION

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2023
Divers		Rénovation et sécurisation de la RCEA	10 000 000,00 €
TOTAL :			10 000 000,00 €

AP - PARTICIPATION DEMI-ECHANGEUR CHAMPFORGEUIL

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2023
Champforgeuil		Travaux sous maîtrise d'ouvrage APRR	260 000,00 €
TOTAL :			260 000,00 €

AP - REPARATION DES BERGES DU CANAL DU CENTRE

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2023
Saint Eusèbe	974	Participation versée à VNF	225 000,00 €
TOTAL :			225 000,00 €

AP - GIRATOIRE RD 906 CHAMPFORGUEIL - SCANNELL

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2023
Champforgueil	906	Aménagement d'un giratoire	15 000,00 €
TOTAL :			15 000,00 €

EPF - BARRAGE DU PONT DU ROI

Commune	RD	Nature des prestations	CP 2023
Tintry		Abonnements, taxes, redevances, consommables et frais liés au bassin d'alimentation de captage	20 000,00 €
TOTAL :			20 000,00 €

EPF - PLANTATIONS LE LONG DES RD

Commune	RD	Nature des prestations	CP 2023
Divers	Divers	Elagage, entretien	325 000,00 €
TOTAL :			325 000,00 €

EPF - ENTRETIEN DES RD

STA	RD	Nature des travaux	CP 2023
Divers	Divers	Curage des fossés, entretien de voirie, fauchage, convention Jura pour entretien voirie, crédits délégués à DAMG pour achat produits entretien	2 494 724,00 €
TOTAL :			2 494 724,00 €

EPF - VOIES VERTES

STA	RD	Nature des travaux	CP 2023
Divers	Divers	Entretien des voies vertes	129 000,00 €
TOTAL :			129 000,00 €

EPF - VIABILITE HIVERNALE**1. Sel de déneigement**

STA	RD	Nature des prestations	CP 2023
Tout le territoire	Divers	Achat de fondants routiers	185 850,00 €
TOTAL :			185 850,00 €

2. Entreprises pour circuits de viabilité hivernale

STA	RD	Nature des prestations	CP 2023
Tout le territoire	Divers	Paiement des termes fixes + des sorties aux titulaires des marchés "viabilité hivernale" + convention avec Ville Epinac	500 000,00 €
TOTAL :			500 000,00 €

3. Abonnements

STA	RD	Nature des prestations	CP 2023
Divers		Météo France	21 000,00 €
Divers		SADVH	49 000,00 €
TOTAL :			70 000,00 €

EPF - DISPOSITIFS DE RETENUE

STA	RD	Nature des travaux	CP 2023
ALC	Divers	Entretien et remplacements des éléments de retenue suite à accident	37 000,00 €
CHB	Divers		41 000,00 €
CHL	Divers		28 000,00 €
LHS	Divers		25 000,00 €
MCS	Divers		29 000,00 €
TOTAL :			160 000,00 €

EPF - SIGNALISATION HORIZONTALE

STA	RD	Nature des travaux	CP 2023
ALC	Divers	Renouvellement des marquages existants	140 000,00 €
CHB	Divers		157 000,00 €
CHL	Divers		106 000,00 €
LHS	Divers		93 000,00 €
MCS	Divers		109 000,00 €
TOTAL :			605 000,00 €

EPF - SIGNALISATION VERTICALE DIRECTIONNELLE

Organismes		Nature des prestations	CP 2023
Divers	Divers	Remplacement de panneaux usés ou endommagés (suite accident)	35 000,00 €
TOTAL :			35 000,00 €

EPF - COMPTEURS ROUTIERS

Organismes		Nature des prestations	CP 2023
Divers	Divers	Réparation de compteurs routiers, paiement des consommations électriques	14 000,00 €
TOTAL :			14 000,00 €

EPF - VEHICULES CONNECTES

Organismes		Nature des prestations	CP 2023
Divers	Divers	Charges liées aux véhicules connectés	5 000,00 €
TOTAL :			5 000,00 €

EPF - SUBVENTION COMITE PREVENTION ROUTIERE

Organismes		Nature des prestations	CP 2023
Comité départemental de la prévention routière de Saône-et-Loire		Subvention Comité départemental de la prévention routière de Saône-et-Loire	7 000,00 €
TOTAL :			7 000,00 €

EPF - ETUDES ET PROCEDURES + OPERATIONS FONCIERES + FRAIS DIVERS

STA		Nature des prestations	CP 2023
Divers	Divers	Abonnements + droits d'hypothèque + convention d'occupation du domaine SNCF	11 820,00 €
TOTAL :			11 820,00 €

EPF - PONT DE BRAM À LOUHANS

Commune		Nature des prestations	CP 2023
Louhans		Frais d'électricité	1 500,00 €
TOTAL :			1 500,00 €

AE - BARRAGE DU PONT DU ROI

Organismes		Nature des prestations	CP 2023
Tintry	Divers		19 632,00 €
TOTAL :			19 632,00 €

Annexe 3 : Prévisionnel des travaux 2023 dans les collèges

Canton	Commune	Collège	Thématique de travaux	2023-Prévisionnel de travaux en €
Autun				520 982
	Autun			370 157
		La Châtaigneraie		20 000
			Travaux divers	20 000
		Le Vallon		350 157
			Travaux divers	157
			Clos / Couvert	350 000
	Étang-sur-Arroux			150 000
		Claude Gabriel Bouthière		150 000
			Maitrise de l'énergie (MDE)	150 000
	Épinac			825
		Hubert Reeves		825
			Demi-pension	825
Chagny				303 637
	Chagny			101 973
		Louise Michel		101 973
			Maitrise de l'énergie (MDE)	1 973
			Clos / Couvert	100 000
	Couches			201 664
		Louis Pergaud		201 664
			Accessibilité	1 664
			Maitrise de l'énergie (MDE)	200 000
Chalon-sur-Saône				986 474
	Chalon-sur-Saône			945 147
		Camille Chevalier		43 208
			Maitrise de l'énergie (MDE)	301
			Clos / Couvert	42 907
		Jacques Prévert		161 758
			Demi-pension	87
			SEGPA	80 000
			Travaux divers	3 150
			Maitrise de l'énergie (MDE)	77 684
			Sciences / Techno	837
		Jean Vilar		181
			Sport	181
		Robert Doisneau		740 000
			Accessibilité	75 000
			Clos / Couvert	665 000
	Châtenoy-le-Royal			41 327
		Louis Aragon		41 327
			Accessibilité	1 327
			Extérieurs	40 000
Charolles				200 000
	Charolles			200 000
		Guillaume des Autels		200 000
			Maitrise de l'énergie (MDE)	200 000
Chauffailles				30 298
	La Clayette			30 298
		Les Bruyères		30 298
			Accessibilité	96
			Maitrise de l'énergie (MDE)	30 000
			Clos / Couvert	202

Annexe 3 : Prévisionnel des travaux 2023 dans les collèges

Canton	Commune	Collège	Thématique de travaux	2023-Prévisionnel de travaux en €
Cluny				2 183 575
	Cluny			1 100 000
		Pierre Paul Prud'hon		1 100 000
			Accessibilité	1 100 000
	Saint-Gengoux-le-National			1 083 575
		En Fleurette		1 083 575
			Travaux divers	1 000 000
			Maitrise de l'énergie (MDE)	83 575
Cuiseaux				170 000
	Cuiseaux			170 000
		Roger Boyer		170 000
			Energie	170 000
Digoin				768 075
	Digoin			708 075
		Roger Semet		708 075
			Demi-pension	245 000
			Travaux divers	21 100
			Extérieurs	231 975
			Sécurité	55 000
			Clos / Couvert	155 000
	Bourbon-Lancy			60 000
		Ferdinand Sarrien		60 000
			Extérieurs	30 000
			Maitrise de l'énergie (MDE)	30 000
Gergy				650 000
	Verdun-sur-le-Doubs			650 000
		Les trois rivières		650 000
			Construction / Extension	650 000
Givry				244 558
	Buxy			54 558
		En Varandaine		54 558
			Maitrise de l'énergie (MDE)	54 558
	Givry			190 000
		Le Petit Prétan		190 000
			Maitrise de l'énergie (MDE)	190 000
Hurigny				1 106 797
	Lugny			1 106 797
		Victor Hugo		1 106 797
			Construction / Extension	1 100 000
			Sécurité	6 797
la Chapelle-de-Guinchay				3 122
	Matour			2 000
		Saint Cyr		2 000
			Extérieurs	2 000
	La Chapelle-de-Guinchay			1 122
		Condorcet		1 122
			Travaux divers	1 122
Le Creusot				120 000
	Le Creusot			80 000
		Centre		5 000
			Sport	5 000
		Croix Menée		25 000
			Accessibilité	25 000
		Centre		50 000
			Travaux divers	50 000

Annexe 3 : Prévisionnel des travaux 2023 dans les collèges

Canton	Commune	Collège	Thématique de travaux	2023-Prévisionnel de travaux en €
Le Creusot	Montcenis			40 000
		Les Epontots		40 000
			Maitrise de l'énergie (MDE)	40 000
Mâcon				2 022 395
	Mâcon			2 022 395
		Schuman		2 000 000
			Demi-pension	1 700 000
			Sécurité	300 000
		Pasteur		12 395
			Maitrise de l'énergie (MDE)	12 395
		Bréart		10 000
			Travaux divers	10 000
Ouroux-sur-Saône				2 210
	Saint-Germain-du-Plain			2 210
		Les Chênes rouges		2 210
			Construction / Extension	2 210
Paray-le-Monial				650 000
	Marcigny			100 000
		Jean Moulin		100 000
			Maitrise de l'énergie (MDE)	100 000
	Paray-le-Monial			550 000
		René Cassin		550 000
			Demi-pension	550 000
Pierre-de-bresse				414 863
	Pierre-de-Bresse			114 863
		Pierre Vaux		114 863
			Demi-pension	30 000
			Travaux divers	40 000
			Maitrise de l'énergie (MDE)	44 863
	Saint-Germain-du-Bois			300 000
		Le Bois des Dames		300 000
			Construction / Extension	300 000
Saint-Rémy				181 340
	Saint-Marcel			150 000
		Vivant Denon		150 000
			Construction / Extension	150 000
	Saint-Rémy			31 340
		Louis Pasteur		31 340
			Demi-pension	678
			Maitrise de l'énergie (MDE)	662
			Clos / Couvert	30 000
Saint-Vallier				150 000
	Saint-Vallier			150 000
		Nicolas Copernic		150 000
			Accessibilité	150 000
TERRITOIRE DEPARTEMENTAL				3 737 034
	(vide)			3 737 034
		Tous collèges		3 737 034
			Demi-pension	688
			Travaux divers	1 446 000
			Maitrise de l'énergie (MDE)	117 825
			Sécurité	2 170 000
			Sport	2 521
Total général				14 445 360

Annexe 4 - Subventions prévues pour l'année 2023 par les conventions pluriannuelles

Convention	Période convention	Bénéficiaires	Objet	BP 2023
pluriannuelle	2017 - indéterminé	GIP EQUIVALLEE	Soutien pour les actions conventionnées	173 000,00
	2018-2029	Association "initiative Saône et Loire)	Soutien pour les actions conventionnées	15 000,00
	2019-2023	Conseil Départemental d'accès aux droits (CDAD)	Soutien pour les actions conventionnées	28 334,00
		Ecomusée de la Bresse bourguignonne	Soutien pour les actions conventionnées	90 000,00
	2021-2023	Association Sauvegarde 71 - Fonctionnement du service ERSF	Soutien pour les actions conventionnées	115 000,00
		Association Amarre - Médiation familiale + Espace rencontre	Soutien pour les actions conventionnées	57 000,00
		Association PEP 71 - Médiation familiale-espace rencontre- visites médiatisées	Soutien pour les actions conventionnées	122 500,00
		3 ème Maison des parents MONTCEAU	Soutien pour les actions conventionnées	15 000,00
		Association M comme Mosaïque	Soutien pour les actions conventionnées	5 000,00
		Association Luciol Mâcon	Soutien pour les actions conventionnées	51 000,00
		Association Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne d'ANOST	Soutien pour les actions conventionnées	21 000,00
		Association La Maison du Beuvray	Soutien pour les actions conventionnées	8 000,00
		Commune de Montceau les Mines	Soutien pour les actions conventionnées	100 000,00
		Commune de Gueugnon	Soutien pour les actions conventionnées	10 000,00
		Commune de Digoin	Soutien pour les actions conventionnées	10 000,00
		Association Le Galpon	Soutien pour les actions conventionnées	10 000,00
		ISCG Intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie	Soutien pour les actions conventionnées	109 750,00
		Association Mosaïques	Soutien pour les actions conventionnées	19 500,00
		Commune de Louhans-Châteaurenaud	Soutien pour les actions conventionnées	4 000,00
		Commune de Sancé	Soutien pour les actions conventionnées	4 000,00
		Commune de Le Creusot	Soutien pour les actions conventionnées	8 000,00
		Association LE PAS Sud Bourgogne	Soutien pour les actions conventionnées	94 000,00
		Commune de Digoin pour la Maison de l'enfance et de la famille DIGOIN (MAPEF)	Soutien pour les actions conventionnées	15 000,00
		Commune du Creusot pour la Maison des parents	Soutien pour les actions conventionnées	15 000,00

Annexe 4 - Subventions prévues pour l'année 2023 par les conventions pluriannuelles

Convention	Période convention	Bénéficiaires	Objet	BP 2023
pluriannuelle	2021-2023	Commune de Chalon sur Saône pour la maison de la famille	Soutien pour les actions conventionnées	15 000,00
		CIAS Grand Autunois Morvan - Maison de la famille Autun "Le Kiosque famille"	Soutien pour les actions conventionnées	15 000,00
		Communauté de communes Grand Antunois - RAM	Soutien pour les actions conventionnées	2 914,00
		Commune de Bourbon lancy - RAM	Soutien pour les actions conventionnées	1 695,00
		Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise	Soutien pour les actions conventionnées	1 666,00
		Communauté de communes Beaune Côte ET Sud (Chagny Nolay) - RAM	Soutien pour les actions conventionnées	1 945,00
		Communauté de Communes Chalon Val Bourgogne - RAM	Soutien pour les actions conventionnées	11 955,00
		Communauté de communes le Grand Charollais - RAM	Soutien pour les actions conventionnées	2 033,00
		Commune de Chauffailles - RAM	Soutien pour les actions conventionnées	1 549,00
		Communauté de commune du Clunisois - RAM	Soutien pour les actions conventionnées	1 916,00
		Communauté de commune Terres de Bresse - RAM	Soutien pour les actions conventionnées	3 736,00
		Mutuelle Petit Enfance - RAM	Soutien pour les actions conventionnées	1 637,00
		Commune de Gueugnon - RAM	Soutien pour les actions conventionnées	1 783,00
		Associaton La Ribambelle - RAM	Soutien pour les actions conventionnées	1 534,00
		Commune le Creusot - RAM	Soutien pour les actions conventionnées	4 000,00
		Communauté de Communes Bresse Louhannaise Interco - RAM	Soutien pour les actions conventionnées	3 192,00
		Communauté Mâconnais Beaujolais Agglomération - RAM	Soutien pour les actions conventionnées	7 390,00
		Communauté de Communes St Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais - RAM	Soutien pour les actions conventionnées	1 695,00
		Commune de Montceau les Mines - RAM	Soutien pour les actions conventionnées	3 824,00
		Commune de Paray le Monial - RAM	Soutien pour les actions conventionnées	2 312,00
		Communauté de Communes Bresse Nord Intercom' - RAM	Soutien pour les actions conventionnées	1 343,00
		Communauté de communes Bresse Revermont 71 - RAM	Soutien pour les actions conventionnées	1 842,00
		Communauté de communes Saône Doubs Bresse - RAM	Soutien pour les actions conventionnées	2 326,00
		Association Brionnaise Initiatives Solidarité Entraite (ABISE) - RAM	Soutien pour les actions conventionnées	1 813,00

Annexe 4 - Subventions prévues pour l'année 2023 par les conventions pluriannuelles

Convention	Période convention	Bénéficiaires	Objet	BP 2023	
pluriannuelle	2021-2023	Communauté de Communes Entre Saône et Grosne - RAM	Soutien pour les actions conventionnées	1 798,00	
		Commune de Toulon sur Arroux - RAM	Soutien pour les actions conventionnées	961,00	
		Association familiale Tournugeois - RAM	Soutien pour les actions conventionnées	1 578,00	
		Communauté de communes Mâconnais Tournugeois - RAM	Soutien pour les actions conventionnées	1 563,00	
		Association Fanfare "Les Enfants de Sevrey"	Soutien pour les actions conventionnées	2 277,00	
	2021-2033	Association "initiative Saône et Loire)	Soutien pour les actions conventionnées	5 000,00	
	2022-2024	Association "Le Grand Jeté !"	Soutien pour les actions conventionnées	30 000,00	
		CCAS de Chalon	Soutien pour les actions conventionnées	125 000,00	
		Fédération européenne des sites clunisiens	Soutien pour les actions conventionnées	20 000,00	
		Régie autonome personnalisée du Pôle arts de la rue de Chalon-sur-Saône	Soutien pour les actions conventionnées	30 000,00	
		Association Les Climats du Vignoble de Bourgogne	Soutien pour les actions conventionnées	8 650,00	
		Union départementale des sapeurs pompiers de S&L	Soutien pour les actions conventionnées	30 000,00	
		Commune de Blanzay	Soutien pour les actions conventionnées	10 000,00	
		Association d'enquête et de médiation (AEM)	Soutien pour les actions conventionnées	50 000,00	
		Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)	Soutien pour les actions conventionnées	9 000,00	
		Association Ecole de Musique de la Haute Grosne	Soutien pour les actions conventionnées	1 500,00	
		Communauté de communes Le Grand Charolais	Soutien pour les actions conventionnées	3 203,00	
		2022-2023	Association Alsoni Conseil Elevage	Soutien pour les actions conventionnées	8 100,00
		2022-2025	Commune d'Uchon	Soutien pour les actions conventionnées	15 000,00
	Total général				1 547 814,00